
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 18 février 2013

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
Installation de madame Thérèse Rabatel dans ses fonctions de conseillère communautaire	(p. 6)
Modification de la composition des commissions	(p. 6)
Lettre d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes concernant la gestion du Grand Lyon au cours des exercices 2007 et suivants	(p. 6)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 décembre 2012	(p. 9)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-3486)	(p. 9)
Désignation d'un représentant du Conseil au sein de l'association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I (dossier n° 2013-3526)	(p. 10)
Désignation d'un représentant du Conseil au sein de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon (dossier n° 2013-3527)	(p. 11)
Désignation de représentants du Conseil au sein des conseils d'administration des collèges René Cassin et Frédéric Mistral et commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal (dossier n° 2013-3528)	(p. 11)
Désignation de représentants au sein de la commission spéciale chargée du suivi du projet de métropole européenne lyonnaise (dossier n° 2013-3575)	(p. 16)
Désignation des représentants au sein de la commission locale du secteur sauvegardé quartiers Saint Jean, Saint Georges, Saint Paul (dossier n° 2013-3558)	(p. 24)
Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon (dossier n° 2013-3540)	(p. 27)
Désignation d'un représentant au sein du comité syndicat du Syndicat mixte de Rhône, des îles et des lônes (dossier n° 2013-3541)	(p. 27)
Désignation des membres représentant les associations au sein de la Commission consultative des services publics locaux (dossier n° 2013-3525)	(p. 37)

Le texte des délibérations n° 2013-3486 à 2013-3575 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 424.

N° 2013-3486	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 7 janvier 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 9)
---------------------	---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3487	Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2013 -	(p. 35)
N° 2013-3488	Logistique urbaine - Transport de marchandises en ville (TMV) - Délibération cadre -	(p. 16)

N° 2013-3489	<i>Parcs de stationnement gérés par la société Lyon parc auto (LPA) - Avenant aux conventions de délégation de service public pour la mise en place d'espaces vélos sécurisés - Attribution d'une subvention à LPA -</i>	(p. 21)
N° 2013-3490	<i>Lyon 2° - Nouveau parc de stationnement Saint Antoine construit par la société Lyon parc auto - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public (DSP) modifiant le planning prévisionnel des travaux de construction -</i>	(p. 21)
N° 2013-3491	<i>Zone industrielle Techlid - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) - Disposition d'animation du projet - Attribution d'une subvention à l'association Techlid -</i>	(p. 36)
N° 2013-3492	<i>Meyszieu - Zone industrielle - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) - Projet E-partage - Disposition d'animation du projet - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyszieu (AIRM) -</i>	(p. 22)
N° 2013-3493	<i>Meyszieu - Zone industrielle - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) - Elaboration d'une carte de cyclabilité - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyszieu (AIRM) -</i>	(p. 22)
N° 2013-3494	<i>Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 36)
N° 2013-3495	<i>Fleurieu sur Saône - Requalification de la rue du Buisson - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2013-3496	<i>Fontaines Saint Martin - Aménagement du chemin des Fontaines - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2013-3497	<i>Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2013-3498	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - VN4+V14+V25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2013-3499	<i>Feyzin - Quartier Lescot/Bégude - Requalification de la voirie - Phase II : création d'un parc de stationnement rue de la Bégude - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2013-3500	<i>Lyon 3° - Aménagement de la rue Abbé Boisard - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2013-3501	<i>Lyon 4° - Aménagement de la Place des Tapis - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2013-3502	<i>Lyon 7° - Rue Marcel Teppaz - Aménagement du trottoir ouest (suite à permis de construire) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2013-3503	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2012-2013 -</i>	(p. 28)
N° 2013-3504	<i>Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2012-2013 -</i>	(p. 28)
N° 2013-3505	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon basket féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2012-2013 -</i>	(p. 28)
N° 2013-3506	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel basket pour la saison 2012-2013 -</i>	(p. 28)
N° 2013-3507	<i>Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Olympique lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique lyonnais pour la saison 2012-2013 -</i>	(p. 28)
N° 2013-3508	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Conseil général du Rhône pour le projet Neurocampus -</i>	(p. 31)
N° 2013-3509	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour une action de soutien à la création de start-ups en 2013 -</i>	(p. 32)
N° 2013-3510	<i>Attribution d'une subvention à l'association du village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 36)
N° 2013-3511	<i>Organisation de l'événement Lyon city design 2013 du 14 au 20 mars 2013 en résonance à la biennale du design de Saint Etienne - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design -</i>	(p. 36)

N° 2013-3512	<i>Volet professionnel et international du festival de la Bande dessinée de Lyon en 2013 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon bande dessinée organisation -</i>	(p. 36)
N° 2013-3513	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2013 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -</i>	(p. 37)
N° 2013-3514	<i>Organisation de la 15° édition du Forum Cartoon Movie à Lyon du 6 au 8 mars 2013 - Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation dite Cartoon -</i>	(p. 33)
N° 2013-3515	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster edit pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 37)
N° 2013-3516	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 37)
N° 2013-3517	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 37)
N° 2013-3518	<i>Organisation de la 3° édition du salon de la robotique personnelle Innorobo à Lyon du 19 au 21 mars 2013 - Attribution d'une subvention au syndicat professionnel Syrobo - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2011-2013 -</i>	(p. 37)
N° 2013-3519	<i>Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Convention 2013 -</i>	(p. 37)
N° 2013-3520	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Convention 2013 -</i>	(p. 34)
N° 2013-3521	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2013-3522	<i>Lyon 7°, Lyon 1^{er}, Neuville sur Saône, Villeurbanne, Oullins - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2013 - Avenant n° 2 aux conventions pluriannuelles 2011-2014 -</i>	(p. 34)
N° 2013-3523	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Mise en oeuvre d'actions évaluatives - Partenariat avec les Missions locales du Rhône -</i>	(p. 35)
N° 2013-3524	<i>Lyon 3° - Mise en sécurité de locaux situés 115, avenue Lacassagne - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3525	<i>Désignation des membres représentant les associations au sein de la Commission consultative des services publics locaux -</i>	(p. 37)
N° 2013-3526	<i>Lyon - Association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 10)
N° 2013-3527	<i>Lyon - Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 11)
N° 2013-3528	<i>Corbas, Feyzin, Caluire et Cuire - Conseils d'administration des collèges René Cassin et Frédéric Mistral et commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 11)
N° 2013-3529	<i>Groupes de délégués du Conseil - Crédits de fonctionnement pour l'année 2013 -</i>	(p. 37)
N° 2013-3530	<i>Mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur l'extension de son périmètre à la Commune de Quincieux -</i>	(p. 9)
N° 2013-3531	<i>Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon - Subvention pour l'année 2013 -</i>	(p. 38)
N° 2013-3532	<i>Attribution d'une subvention au Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'année 2013 -</i>	(p. 38)
N° 2013-3533	<i>Exercice 2013 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 37)
N° 2013-3534	<i>Taxe d'aménagement - Evolution des exonérations -</i>	(p. 38)
N° 2013-3535	<i>Modifications à apporter à la délibération n° 2012-3400 du Conseil du 10 décembre 2012 relative aux tarifs, prix ou redevances pour l'année 2013 -</i>	(p. 37)

N° 2013-3536	<i>Prestations de routage : travaux d'impression et de façonnage de documents, mise sous plis, colisage, affranchissement et acheminement des documents de la Communauté urbaine de Lyon - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 38)
N° 2013-3537	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 38)
N° 2013-3538	<i>Vénissieux - Transfert des unités voirie mobilité patrimoine, voirie mobilité exploitation informatique et voirie qualité laboratoire sur l'ancien site de l'Etablissement régional du matériel des armées (ERM) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2013-3539	<i>Lyon 3° - Projet Homéga 3 - Installation des services de la Communauté urbaine de Lyon - Phase 1 : aménagement du 208 bis, rue Garibaldi et de l'immeuble la Villardière - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2013-3571	<i>Mise à disposition de personnel auprès du Comité des oeuvres sociales du personnel de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 38)
N° 2013-3572	<i>Mise à disposition de personnel auprès de l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) -</i>	(p. 38)
N° 2013-3573	<i>Mise à disposition de personnel auprès de l'association La Gourguillonaise -</i>	(p. 38)
N° 2013-3574	<i>Mise à disposition de personnel auprès de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 38)
N° 2013-3575	<i>Projet de métropole européenne grand lyonnaise - Création d'une commission spéciale - Désignation de représentants du Conseil de communauté -</i>	(p. 11)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-3540	<i>Comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 26)
N° 2013-3541	<i>Comité syndical du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 27)
N° 2013-3542	<i>Renouvellement de la convention passée avec le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2013 -</i>	(p. 38)
N° 2013-3543	<i>Coopération décentralisée - Mise en oeuvre du projet CAP'eau à Madagascar en 2013 - Attribution de subventions à la région Haute-Matsiatra à Madagascar et à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) - Demande de subvention auprès de l'Agence internationale des maires francophones (AIMF) -</i>	(p. 38)
N° 2013-3544	<i>Agenda 21 Vallée de la Chimie - Mise en oeuvre d'un programme d'actions - Développement durable - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) -</i>	(p. 39)
N° 2013-3545	<i>Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux partenaires pour l'année 2013 -</i>	(p. 27)
N° 2013-3546	<i>Plan Rhône - Réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône - Adhésion -</i>	(p. 39)
N° 2013-3547	<i>Etude des impacts des travaux de confortement par parois étanches et de remise en état de la digue rive droite du canal de Jonage au sein de l'aménagement hydroélectrique de Cusset - Convention -</i>	(p. 39)
N° 2013-3548	<i>Givors - Station d'épuration - Avenant n° 1 à la convention d'exploitation du service avec le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) -</i>	(p. 39)
N° 2013-3549	<i>Caluire et Cuire - Création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées - Chemin de Combe Martin - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2013-3550	<i>Genay - Création d'un réseau d'eaux usées sur le secteur de la Bécatière, route de Reyrieux - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2013-3551	<i>Saint Priest - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Montée de Robelly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2013-3552	<i>Saint Priest - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Rue Branly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)

N° 2013-3553	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Création d'un réseau d'eaux pluviales - Chemin de Pinet à la Molière - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2013-3554	<i>Pierre Bénite - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - Rue Ampère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2013-3555	<i>Saint Priest - Renouvellement du réseau d'eau potable - Chemin de Saint Bonnet de Mure - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2013-3556	<i>Lyon 7° - Rues Bancel/Rognon/Zimmermann - Renouvellement de canalisations vétustes d'eau potable - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)

COMMISSION URBANISME

N° 2013-3557	<i>Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Modification des statuts du syndicat - Désignation de représentants du Conseil -</i>	retiré
N° 2013-3558	<i>Lyon 5° - Vieux Lyon - Quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul - Commission locale du secteur sauvegardé - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 23)
N° 2013-3559	<i>Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 7 au contrat européen avec la Commission européenne -</i>	(p. 39)
N° 2013-3560	<i>Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Attribution d'une subvention à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour l'année 2013 -</i>	(p. 40)
N° 2013-3561	<i>Programme d'intérêt général (PIG) loyers maîtrisés - Renouvellement - Convention avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) -</i>	(p. 24)
N° 2013-3562	<i>Santé psychique et logement - Convention avec l'Etat, le Département, les hôpitaux et les bailleurs sociaux -</i>	(p. 40)
N° 2013-3563	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Parilly - Secteur Parilly Nord - Aménagement - Diminution de l'individualisation de l'autorisation d'engagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune -</i>	(p. 40)
N° 2013-3564	<i>Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Résidence sociale Dussurgey - Réalisation d'une aire de stationnement et d'un local à vélos - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) ADOMA - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2013-3565	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des bâtiments C, F et G - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2013-3566	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Opérations de résidentialisation et aménagements de proximité - Attribution de subventions à Alliage habitat, Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et OPH du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2013-3567	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Aménagement de la Maison du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune de Vénissieux -</i>	(p. 40)
N° 2013-3568	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - ZAC Lyon Confluence 2° phase - Lancement des études relatives au dévoiement du collecteur d'assainissement Montrochet - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2013-3569	<i>Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Convention-type de participation financière des constructeurs au financement des équipements publics -</i>	(p. 26)
N° 2013-3570	<i>Mions - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Protocole de liquidation -</i>	(p. 39)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 18 février 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le vendredi 8 février 2013 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David, MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havad, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. David), Huguet (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), M. Sangalli (pouvoir à M. Suchet).

Installation de madame Thérèse Rabatel dans ses fonctions de conseillère communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Augoyard. Chers collègues, madame Thérèse Rabatel, suivante de liste d'après la délibération du Conseil municipal de Lyon du 31 mars 2008, est appelée à siéger au Conseil de communauté de la Communauté urbaine en remplacement de madame Najat Vallaud-Belkacem qui a démissionné de ses fonctions le 6 février dernier.

Madame Thérèse Rabatel a été convoquée pour notre séance. Elle est présente ce soir. On la salue, on l'accueille avec affection. Je voudrais donc lui souhaiter, en votre nom à tous, la bienvenue.

(Applaudissements).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que madame Thérèse Rabatel rejoint le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne. Ce groupe passe de 4 à 5 élus et dispose toujours d'un siège dans chacune des 5 commissions. Cette installation implique le mouvement suivant : madame Thérèse Rabatel demande à siéger en commission déplacements et voirie à la place de monsieur Alain Touleron.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

Lettre d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes concernant la gestion du Grand Lyon au cours des exercices 2007 et suivants

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance la lettre d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes concernant la gestion du Grand Lyon au cours des exercices 2007 et suivants. Cette lettre vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu la lire.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débat. La conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. Bruno BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, il est toujours intéressant d'avoir l'avis de la Chambre régionale des comptes sur notre gestion.

Ce rapport confirme globalement la bonne gestion du Grand Lyon. Il souligne notamment la maîtrise des dépenses et le taux global d'exécution élevé pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Cependant, la Chambre régionale des comptes émet un certain nombre de réserves, de critiques et de recommandations.

Une nouvelle fois, la question de l'existence du SYTRAL est posée. Le rapport rappelle que la compétence en matière de transports urbains pourrait relever directement du Grand Lyon et que la dette du Grand Lyon n'intègre pas celle du SYTRAL. Le rapport pointe la suffisance de la connaissance de nos actifs, en particulier de l'état de notre patrimoine.

Dans le secteur des déchets, le rapport rappelle que, chaque année, environ 30 M€ de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères alimentent le budget général. Il critique la délégation de service public passée avec la société Valorly pour l'usine d'incinération de Rillieux la Pape. Il existe un risque de dérive financière si le Grand Lyon ne gère pas toute la chaîne de la collecte et du traitement des déchets comme le montre ce problème avec Valorly.

Dans le secteur du logement, la Chambre régionale des comptes critique les participations majoritaires des Villes de Villeurbanne dans la Société villeurbannaise d'urbanisme et de Vénissieux dans la société anonyme de construction de la ville alors que la compétence logement est transférée au Grand Lyon.

Les anomalies les plus lourdes portent sur les ressources humaines : un manque de transparence sur certains recrutements, primes non réglementaires, gestion contestable des heures supplémentaires ou encore pratique du fini-parti pour la collecte des déchets.

Une recommandation de la Chambre régionale des comptes nous semble particulièrement intéressante, celle de la mise en place d'une inspection générale des services.

Ces critiques et recommandations ne doivent pas nous faire oublier la bonne gestion globale du Grand Lyon, soulignée dans ce rapport.

Monsieur le Président, nous savons que vous êtes particulièrement attaché à l'information des élus communautaires. Vous avez eu la première version de ce rapport en mars 2012. Bien évidemment, vous avez probablement déjà pris les dispositions pour corriger les anomalies soulignées. Nous avons lu avec intérêt les réponses spartiates que vous avez apportées dans votre courrier du 11 décembre 2012 à la Chambre régionale des comptes.

Nous souhaitons, monsieur le Président, être informés des corrections apportées de façon plus précise, par exemple par la rédaction de rapports décrivant point par point les mesures prises. Elles pourraient être ensuite présentées en commission générale ou en commission finances, institutions et ressources.

Je vous remercie de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

Mme LEVY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes est plutôt positif en apparence. Notre institution est dans une situation d'assez bonne santé financière.

Cependant, plusieurs efforts restent à faire, nous précise-t-elle.

Nous devons prendre des dispositions pour rendre notre gestion moins opaque et surtout définir ce que nous voulons et où nous voulons aller. Dans ce moment de changement radical avec la constitution de l'eurométropole, il sera donc nécessaire de mieux définir nos compétences et redoubler d'effort dans un certain nombre de dépenses, notamment de fonctionnement. Servir au plus près les Grand Lyonnaises et les Grand Lyonnais, les servir efficacement, en ayant le souci et la conscience de l'intérêt de chaque particularité territoriale et de l'agglomération dans son ensemble, demande beaucoup de tact et de savoir-faire. L'eurométropole ne peut laisser de place au flou et au doute. L'imprécision n'a jamais rien construit de solide. Or, nous voulons tous une maison durable et sûre de ses fondations.

A ce sujet, mon groupe vous fait une remarque pas tout à fait pointée par la Chambre mais qui peut, si vous l'entendez, nous faire réaliser des économies substantielles : les collectivités, toutes, quand elles grossissent, semblent oublier qu'en leur sein, elles ont des belles compétences humaines. Ici, au Grand Lyon, les cadres sont de grande qualité, les chargés de mission du Cabinet aussi et pourtant, monsieur le Président, votre méthode semble singer les travers d'un ancien Président de la République qui faisait appel sans cesse à des cabinets extérieurs pour se pencher sur la réforme de l'Etat. Cette mauvaise habitude ne doit pas perdurer car ces cabinets conseil n'ont pas plus d'idées que nos personnels ici, rompus au quotidien et qui sont bien capables intellectuellement d'assumer nos projets et leur compatibilité.

Cette parenthèse faite, le rapport de la CRC préconise une redevance incitative sur les ordures ménagères en lieu et place d'une taxe. Alors là, je suis très contente car c'est une mesure que le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI défend depuis bien longtemps. Être sur la même longueur d'ondes que la CRC nous va bien et cela va très bien à Max Vincent !

Le rapport pointe l'information des élus en matière de dette garantie. Si cette information se limite au seul Bureau, il faudra l'améliorer parce que ce sera insuffisant. Une information précise à destination de tous les conseillers communautaires peut tout à fait être réalisée ; cela placerait d'ailleurs le Grand Lyon en avance par rapport aux autres agglomérations en termes de transparence financière.

Enfin, la gestion du personnel est un peu opaque sur la période écoulée, et ce notamment au niveau des heures supplémentaires à la direction de la propreté.

Demain, nous allons gérer d'autres personnels (éducatifs, santé) qui s'inquiètent d'ailleurs sur la question : "A quelle sauce vont-ils être mangés ?", comment leur grille de salaires va évoluer ou leur retraite, un malaise dont il faut être conscient et donc il faudra travailler sur l'information et la gestion claire de ce personnel qui ne doit pas rester opaque.

Entre les lignes aussi, nous tenions à le souligner, la problématique de la compétence énergie à clarifier : Vénissieux ou Villeurbanne ont un peu de mal à vouloir transférer leur pouvoir en la matière et c'est peut-être dommage.

Bref, de toute façon, un rapport positif, je pense que vous y avez répondu de façon assez positive, mais qui alerte sur l'avenir que j'espère, malgré nos différences, construire.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes au cours des exercices 2007 et suivants et souhaite formuler quelques remarques.

Plus de dix ans après l'arrivée d'une nouvelle majorité politique, majoritairement de gauche, à la tête de la Communauté urbaine de Lyon, le présent rapport n'indique en aucun cas une gabegie mais plutôt un état satisfaisant de la gestion du Grand Lyon, et cela même si certains choix politiques soulèvent des débats contradictoires.

Cette bonne santé financière est à apprécier, en comparaison des comptes de l'Etat ou de certaines collectivités comme le Département du Rhône. On espère, à ce sujet, que les notes

positives de la Chambre régionale des comptes ne soient pas les dernières, suite à la probable fusion du Département avec notre Communauté urbaine et des conséquences qui peuvent en découler.

De même, notre groupe souligne et partage les alertes du rapport sur la baisse et le gel des concours financiers de l'Etat, en continuité avec la politique du Gouvernement précédent. L'accroissement de l'austérité sur les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale comme le Grand Lyon est un processus dangereux pour lequel, sous une forme ou sous une autre, notre institution ne sera pas épargnée et cela entraînera de lourdes conséquences sur l'exercice de nos compétences, comme le note le rapport, qui sont de plus en plus larges.

Le rapport précise que le Grand Lyon est faiblement endetté et faiblement atteint par les emprunts toxiques. Nous ne pouvons pas évoquer ce sujet sans penser à la bataille juridique contre ces montages usuraires que mènent nos confrères élus, comme le Maire d'Unieux dans la Loire ou le Président du Département de Seine Saint Denis qui a obtenu gain de cause dernièrement devant le Tribunal de grande instance.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne félicite les services pour les efforts annoncés de maîtrise de l'encours de la dette, en partageant un objectif de sanctuarisation de nos finances publiques à l'abri des marchés spéculatifs. Il y a une profonde incompatibilité entre le service public et les finances, c'est la raison pour laquelle nous saluons ces efforts d'autofinancement.

Enfin, il est regrettable que le rapport n'ait pas permis de faire un bilan sur l'impact de la réforme de la taxe professionnelle et ses conséquences ; peut-être ce rapport est-il prématuré pour en tirer toutes les analyses.

Nous espérons bien évidemment que certaines critiques et observations soulevées par la Chambre régionale des comptes trouveront une réponse et des solutions.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, deux observations principalement, en me rapportant en partie à ce qui a été dit par monsieur Bruno Bernard du groupe Europe Ecologie-Les Verts, qu'on peut partager évidemment. Deux points :

- le premier sur les recommandations qui sont faites à la Communauté urbaine pour le contrôle extérieur aux directions de type inspection générale des services et la nécessité d'un contrôle hiérarchique plus rigoureux. Il est vrai qu'il paraît utile au Grand Lyon, et demain à la métropole, d'avoir un dispositif de contrôle extérieur qui est toujours porteur de critiques j'allais dire positives, en tout cas qui permettent de faire évoluer les choses. Et, face à cette observation, c'est en tous les cas un sujet que l'on pourrait mettre assez vite sur la table en termes de gestion de cette maison ;

- et, enfin, deuxième point -c'est plus pour le soulever que pour en tirer des conclusions-, il est intéressant de voir qu'à la page 22 du rapport, la commission fait état de la position de la Communauté urbaine sur la métropole et elle indique que la Communauté urbaine de Lyon n'a pas souhaité se transformer en métropole, ce qui aurait été à l'origine d'un changement institutionnel et financier profond compte tenu des larges

compétences reconnues aux métropoles par le législateur, elle a plutôt opté pour la création d'un pôle métropolitain. C'est tant mieux, le point de vue a changé !

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, un mot seulement pour dire d'abord que nous pouvons nous féliciter de notre organisation institutionnelle, que l'existence de Chambre régionale des comptes comme celle de la Cour des comptes donne dans notre pays un éclairage sur les finances locales ou nationales qui est particulièrement intéressant et pertinent.

La Chambre régionale des comptes établit régulièrement des rapports pour la Communauté urbaine. Je suis bien sûr très heureux qu'il soit à nouveau très positif, non pas entre les lignes mais sur le fond puisqu'il conforte ce que nous déclarons ici dans les orientations de gestion et contredit les sous-entendus que l'on entend parfois sur des faiblesses qu'il y aurait dans l'organisation de la Communauté urbaine. Il donne, au contraire, une grande reconnaissance.

Bien sûr, quelques points sont à améliorer, il faut en tenir compte. A l'occasion, dans les délibérations de la commission des finances ou chaque fois qu'il y a des sujets opportuns, nous préciserons les réponses qui sont faites ; sur les emprunts garantis, par exemple, nous donnerons une information complémentaire.

Je précise bien sûr que la Chambre régionale des comptes n'a pas pour fonction de parler de l'opportunité et donc de ce que nous devons faire -je réponds à des intervenants- mais d'assurer un contrôle dans la façon dont nous mettons en œuvre nos politiques et donc un contrôle qui est davantage sur la forme que sur le fond des politiques.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, juste quelques mots.

J'ai entendu quelquefois ou j'ai lu des choses épouvantables sur la gestion de la Communauté urbaine au cours des dernières années. Je constate simplement que, lorsque des magistrats examinent de manière assez approfondie la façon dont la Communauté urbaine a été gérée au cours de ces dernières années, ils donnent un satisfecit, se contentant de formuler des remarques sur quelques points ; remarques évidemment que nous prendrons en compte. Par exemple, en ce qui concerne la création d'une inspection, sous une forme ou sous une autre, de manière à encore mieux contrôler la gestion des services de la Communauté urbaine, nous irons dans ce sens-là. On aura peut-être l'occasion d'en reparler.

Je constate que, sur un certain nombre de points, les heures supplémentaires par exemple, cela concerne 1 % de la masse salariale mais supprimer toutes les heures supplémentaires c'est plus facile à écrire qu'à faire dans la réalité et donc lorsqu'un certain nombre d'organisations, chez nous, attireraient l'attention de la Chambre régionale des comptes sur les pratiques du Grand Lyon, je vois que la réponse de la Chambre régionale est de dire qu'il fallait supprimer les heures supplémentaires ; comme quoi, quand on attire l'attention, on finit toujours par avoir les réponses mais qui ne sont pas forcément celles que l'on attendait !

Voilà chers collègues, merci de vos interventions.

Nous passons à notre séance proprement dite.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 décembre 2012

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 décembre 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2013-3486 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 7 janvier 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2013-3486. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

(Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents)

N° 2013-3530 - finances, institutions et ressources - Mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur l'extension de son périmètre à la Commune de Quincieux - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3530. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Chacun sait que la Commune de Quincieux a sollicité son adhésion au Grand Lyon et que, dans le schéma départemental de coopération intercommunale, le Préfet a validé cette proposition avec une date butoir qui est le 1^{er} janvier 2015.

Nous prenons cette délibération parallèlement aux délibérations qui ont eu lieu ou qui vont avoir lieu dans les 58 communes du Grand Lyon afin d'exprimer leur approbation à cette adhésion au 1^{er} janvier 2015. Donc nous confirmons, puisque nous avons déjà délibéré, notre souhait de voir mis en oeuvre cet arrêté du Préfet et d'accueillir, au plus tard le 1^{er} janvier 2015, la Commune de Quincieux.

C'est un rapport qui a été adopté à l'unanimité dans la commission finances, institutions et ressources.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais profiter de cette délibération pour faire quelques observations d'ordre général sur les évolutions souhaitables de l'organisation territoriale de notre pays et, plus spécifiquement, sur le devenir de notre propre intercommunalité.

D'abord, notre groupe félicite le Maire et les élus de Quincieux qui ont engagé le processus d'adhésion au Grand Lyon. C'est une décision lucide mais, dans le contexte actuel, c'est surtout une décision courageuse. En effet, on constate malheureusement trop souvent que les Communes expriment de très fortes réticences lorsqu'il est question d'intégrer des intercommunalités d'une certaine taille. Nous avons vécu cela il y a plus de quarante ans, ici-même, lorsqu'il a fallu créer la Communauté urbaine de Lyon. Nous le vivons aujourd'hui encore un peu partout en France : il suffit de voir ce qui se passe à Roanne ou à Marseille pour se convaincre de cette réalité.

De façon générale, les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, lorsqu'ils existent, sont extrêmement décevants au regard des objectifs qui prévalaient dans l'esprit du législateur. La situation du Grand Lyon n'échappe pas à la règle. Le périmètre actuel de notre Communauté urbaine ne correspond pas, sur le plan géographique, économique et sociologique, au territoire de l'agglomération lyonnaise au sens strict du terme. L'exemple le plus significatif - mais ce n'est pas le seul - concerne le territoire de Satolas qui est à l'extérieur de notre collectivité. Or, l'on connaît le caractère structurant d'un aéroport dans le développement d'une métropole ; c'est d'ailleurs tellement vrai que le Grand Lyon envisage d'augmenter sa participation au capital de la société qui gère l'aéroport de Saint-Exupéry.

Comment peut-on faire évoluer les choses autrement qu'en les imposant de façon brutale par la loi ? Dans cette perspective, il me semble utile de rappeler trois principes :

- premier principe : il convient d'affirmer que la Commune est une réalité sociologique incontournable et qu'elle doit demeurer l'échelon de base de l'architecture territoriale de notre pays. Cela signifie que la Commune est une collectivité territoriale de plein exercice, dotée d'une clause générale de compétences et disposant du pouvoir fiscal. Force est de constater aujourd'hui que certains responsables politiques, à droite comme à gauche, ont un discours qui n'est pas sans arrière-pensée s'agissant de la pérennité de l'institution communale ;

- deuxième principe : il faut que les Maires et les élus municipaux se persuadent que la constitution de vastes intercommunalités est la meilleure garantie de la nécessité de conserver un échelon de proximité pour conduire des politiques découlant de l'application du principe de subsidiarité. Plus l'intercommunalité est large, plus s'impose naturellement l'utilité de pouvoirs locaux ;

- troisième principe : il faut que toute décision relative au nouveau découpage d'une intercommunalité ne s'applique qu'après un délai de plusieurs années.

Ainsi, s'agissant de la métropole européenne que nous sommes en train de mettre en place, il faudrait trouver un accord sur un périmètre plus large, plus pertinent, mais en sachant que l'application de l'accord n'interviendrait qu'en 2020, à l'issue du renouvellement municipal. Cela permettrait aux élus concernés de se préparer très en amont à des changements en profondeur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, bienvenue à Quincieux ! L'arrivée de la dernière Commune du canton de Neuville sur Saône est une excellente nouvelle pour notre agglomération.

Quincieux est depuis longtemps tournée vers nous. Sa logique d'emplois répond à une logique d'agglomération et c'est aussi parce qu'elle sait que le Grand Lyon est un atout économique de développement qu'elle entérine aujourd'hui sa démarche d'adhésion. Le rattachement de cette Commune apporte également des opportunités pour l'essor de l'économie de notre agglomération : offrant de grandes réserves foncières, le territoire de Quincieux pourra permettre l'installation de nouvelles entreprises, nécessaire à la bonne santé et au rayonnement du Grand Lyon.

Enfin, nous débattons régulièrement ici des problèmes liés à notre politique de l'eau. Or, la Commune de Quincieux et ses nombreux stocks facilitera la tâche en la matière. C'est aussi l'occasion de rappeler notre inquiétude sur la question de l'approvisionnement des communes qui n'ont pas l'eau du Grand Lyon.

La venue de Quincieux est donc une bonne nouvelle pour tout le monde et je me réjouis personnellement des espoirs que cette adhésion autorise en termes de développement et je tiens à féliciter son Maire et son Conseil municipal.

Cependant, si le développement économique de notre agglomération m'est cher, celui des problématiques liées à l'ouverture de l'A89 l'est aussi. Cette commune étant également concernée par cet axe, cela oblige un peu plus le Grand Lyon à une réflexion active quant à l'accompagnement de ses nombreuses Communes pour absorber un trafic inadapté à ces territoires. Nous devons trouver rapidement des solutions efficaces pour résorber et résoudre les soucis rattachés à ce trafic néfaste pour nos territoires. Je ne doute pas que les élus de Quincieux seront vigilants comme moi sur ce sujet.

Travailler, écouter, comprendre et discuter, tels sont les mots clefs pour bâtir ensemble demain. Nombreux nous sommes plus forts, unis nous sommes plus grands !

M. LE PRESIDENT : Le groupe Synergies-Avenir. On sent que cela devient plus métropolitain le discours de Max.

M. le Vice-Président REPELIN : Je vais avoir du mal à finir avec une emphase plus grande que Max Vincent.

Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) avait été établi. Le 19 décembre 2011, dans ce cadre, un arrêté préfectoral prévoyait enfin l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux.

Je vous épargnerai le rappel des épisodes et multiples rebondissements de cette saga, des démarches manifestées par Quincieux pour adhérer à notre EPCI, qui ne vous sont pas étrangères. Démarches que notre groupe a toujours soutenues et une adhésion appelée de nos vœux. En effet, les prises de positions et l'expression de cette Commune correspondent à la philosophie que défend notre groupe, celle du libre volontariat des Communes à disposer de leur avenir. La volonté de cette Commune, contrairement aux premières "propositions" préfectorales, était d'intégrer la Communauté urbaine de Lyon conformément à une logique socio-économique et de bassin de vie. Le Conseil municipal avait manifesté explicitement sa volonté dans ce sens.

Nous sommes heureux que ces efforts ne fussent pas vains et soient enfin récompensés.

Cependant, nous pouvons juste émettre un regret, celui de ne pas voir cette adhésion se concrétiser avant 2015 et donc de

priver en quelque sorte les élus municipaux actuels de cette satisfaction dans le cadre de leur mandat.

Certes, de nombreuses modalités de mise en œuvre sont nécessaires : juridiques, administratives et financières. Nous en sommes conscients et nous devons bien constater que le temps administratif est parfois bien éloigné de celui de nos espérances.

Bien entendu, notre groupe votera favorablement cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, pour rappeler que notre groupe avait voté très favorablement à l'arrivée de la Commune de Quincieux au sein de la Communauté urbaine et qu'on voulait renouveler, à l'occasion de ce Conseil, nos félicitations au Maire et à ses équipes, son Conseil, d'avoir maintenu le cap et de vouloir intégrer la Communauté urbaine. Peut-être un regret, mais qui est un regret de forme, c'est que cette intégration n'arrive qu'en 2015 alors qu'on aurait pu profiter peut-être de la période de renouvellement de 2014 qui aurait permis d'accueillir la Commune de Quincieux dès l'année prochaine et de les faire participer activement dès le début à la construction de la métropole, ce qui aurait pu être utile, du moins intéressant. En tous les cas, nous sommes ravis que Quincieux nous rejoigne.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Mes chers collègues, je crois qu'il y a l'unanimité pour accueillir la Commune de Quincieux dans le Grand Lyon, ce qui montre tout de même que tout le monde ne considère pas que le Grand Lyon est forcément une construction qui serait liberticide des Communes et qu'on peut à la fois être dans le Grand Lyon et conserver ses compétences communales, ce que l'on défend toujours comme idée, ce qui était peut être une différence entre la métropole que nous voulons réaliser et celle qui était prévue par la loi, contre laquelle je m'étais prononcé.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2013-3526 - finances, institutions et ressources - Lyon - Association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3526. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier. Il s'agit d'une désignation à l'association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I.

M. LE PRESIDENT : Merci bien.

**Désignation d'un représentant à
l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I
(dossier n° 2013-3526)**

M. LE PRESIDENT : Donc je vous propose la candidature de madame Murielle Laurent. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré)

Je vous propose de voter à main levée. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Madame Murielle Laurent est désignée).

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2013-3527 - finances, institutions et ressources - Lyon - Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3527. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, Président. Il s'agit, là aussi d'une désignation.

M. LE PRESIDENT : Merci bien.

**Désignation d'un représentant à
l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8
du lotissement de la Cité internationale de Lyon**

(dossier n° 2013-3527)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose la candidature de madame Murielle Laurent. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré)

Je vous propose de voter à main levée. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Madame Murielle Laurent est désignée).

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2013-3528 - finances, institutions et ressources - Corbas - Feyzin - Caluire et Cuire - Conseils d'administration des collèges René Cassin et Frédéric Mistral et commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3528. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : La commission m'a gâté ! Il s'agit, là aussi de désignations de représentants aux conseils d'administration des collèges René Cassin à Corbas, Frédéric Mistral à Feyzin et la commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal à Caluire et Cuire. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Avant de procéder à la désignation, le mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants
aux conseils d'administration
des collèges René Cassin et Frédéric Mistral
et à la commission d'établissement
de la Cité scolaire Elie Vignal**

(dossier n° 2013-3528)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose la candidature de madame Murielle Laurent. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré)

Je vous propose de voter à main levée. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Madame Murielle Laurent est désignée).

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2013-3575 - finances, institutions et ressources - Projet de métropole européenne grand lyonnaise - Création d'une commission spéciale - Désignation de représentants du Conseil de communauté - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3575. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Il s'agit, à la suite des délibérations que nous avons antérieurement, de mettre en place une commission à la proportionnelle des groupes, afin d'examiner la façon dont seront conduits les travaux de la création de la métropole européenne qui devraient suivre la loi à venir de création d'une nouvelle collectivité avec le Grand Lyon et pour partie du Département du Rhône.

Je propose de ne pas justifier ici le rapprochement qui est envisagé mais dire simplement que cette commission aura une fonction importante de suivre les travaux, de préparer l'évaluation des transferts de charge qui ensuite sera validée ou préparée, visée par un magistrat de la Chambre régionale des comptes. Nous avons parlé tout à l'heure que, symétriquement à la constitution de notre commission, le Conseil général a constitué également une commission de travail. Lorsque ces deux commissions auront avancé dans les travaux, nous les rapprocherons pour décrire les procédures et modalités de réalisation. Bien évidemment, cette commission sera assistée à la fois par nos services qui s'engagent à travailler sur ce sujet et par des conseils extérieurs.

Voilà l'objet de cette commission et il sera demandé de voter sur la liste qui est sur les tables.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le Président, je retire mon intervention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes à une étape majeure pour le Grand Lyon et ses habitants.

Aucune de nos communes, petite ou grande, ne reviendrait en arrière sur la Communauté urbaine car l'intercommunalité a fait la preuve de son utilité. De nouvelles communes nous ont rejoints volontairement, comme nous venons encore de le voir avec Quincieux tout à l'heure.

Par contre, les démarches engagées avec les conférences locales des Maires, accompagnées de déconcentration de services et de droits de tirage sur des enveloppes de proximité comme la voirie ou celles liées à la concertation et au débat public, l'apport du Conseil de développement ou encore, en 2012, le groupe relatif à la politique sur l'eau montrent qu'il y a d'importantes marges de progrès dans la gouvernance démocratique et la pratique de subsidiarité au Grand Lyon. De plus -et c'est essentiel-, c'est efficace et utile, c'est même indispensable et devrait être conforté et développé. Cette nouvelle étape de notre coopération ne pourra pas réussir sans une réelle avancée sur tous ces sujets.

Pour le groupe GAEC, le point de départ et la base de cette nouvelle étape ne peut être la recherche d'économies à tout prix, même si nous devons toujours veiller à rechercher le meilleur équilibre qualité-coût sur les moyen et long termes, la meilleure efficacité. L'élimination de doublons éventuels doit découler de la définition préalable des objectifs et des modes de gestion des services et non l'inverse.

Il est aujourd'hui évident que dans les grandes agglomérations urbaines, les cantons n'ont aucune réalité pour nos concitoyens ; il en résulte des incohérences, des blocages, des inégalités voir des concurrences. Nous sommes donc plutôt favorables au principe de fusion du Grand Lyon et du Département sur notre aire urbaine.

Ce sera une première, sans précédent et sans modèle, en particulier pour la réorganisation et la répartition des services et des cadres.

La réussite ne dépendra donc pas simplement de notre accord et de notre motivation mais de notre capacité collective à définir et proposer des objectifs et des moyens pour chaque nouvelle politique et à mobiliser les personnels autour de ce projet.

Le Grand Lyon va changer de nature en deux étapes : 2014 et 2020 et, avec le renfort de la compétence générale, pour la première fois, il deviendra une collectivité autonome. Il pourrait devenir plus démocratique et plus légitime aux yeux de nos concitoyens, pour peu qu'il sache bien s'articuler avec les Communes, respecter leurs élus et surtout répondre aux besoins des habitants du Grand Lyon.

Il va donc falloir maintenant décider, avec le Département, des conditions de séparation à consentement mutuel et partagé et fixer ensemble l'avenir de quelques services dont il pourrait apparaître la nécessité d'en préserver l'unité, sous forme par exemple de syndicat mixte ou de délégation de service d'une collectivité à l'autre ; je pense, en particulier, à l'IDEF, au service d'incendie récemment transféré ou à certaines institutions culturelles.

Chaque collectivité définira bien sûr librement ses priorités et répartira ses budgets tout en assumant les contrats et conventions en cours sur le principe de continuité. Par contre, se poseront plusieurs questions sur la répartition de la dette et du patrimoine : le premier exemple qui vient à l'esprit est bien sûr l'hôtel du Département et les sièges des services centraux à Lyon, le second est les Maisons du Département. A un peu plus

d'un an des échéances, nous devons y travailler rapidement et nous n'aurons pas trop de temps pour ce faire.

La création de cette commission spéciale, objet du rapport, est donc bien évidemment indispensable. Nous l'avions tous souhaitée.

Nous aurons donc d'abord à travailler sur les enjeux de fond des politiques sociales, de santé, d'éducation, d'insertion, de culture et de sports, d'enfance et de prévention, de dépendance des personnes âgées. Cela n'aurait aucun sens à reconduire exactement les mêmes politiques pour le simple plaisir de changer l'organisation institutionnelle. Et cela n'aurait pas de sens de tout vouloir changer sans tenir compte des compétences des cadres et des personnels et des politiques qui ont pu donner satisfaction. Ni immobilisme ni bouleversement mais la nécessaire évolution et une avancée nouvelle vers plus d'équilibre économique et social entre secteurs du Grand Lyon, vers plus de subsidiarité et de proximité, vers plus d'efficacité réelle.

Enfin, l'articulation entre l'humain et l'urbain, qui est à la base de ce projet, demande de ne pas en rester à de grandes déclarations théoriques mais de la décliner en définition d'objectifs et de modalités concrets. Ce sera sans doute l'objet et l'enjeu de nos travaux à venir et du débat public à poursuivre et élargir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président et chers collègues, depuis longtemps, nous défendons le renforcement des Régions et des agglomérations et la disparition des Départements. Nous sommes donc favorables au projet de métropole européenne pour le Grand Lyon.

Ce projet permettra une simplification du millefeuille administratif en supprimant le Département sur le territoire du Grand Lyon et une meilleure cohérence des politiques publiques, grâce à des compétences élargies dans plusieurs domaines comme ceux du logement, de la petite enfance, de la voirie ou autres.

Toutefois, nous ne souhaitons pas n'importe quel projet d'euro-métropole. Nous ne partageons pas une vision basée sur la compétitivité des territoires entre eux et nous ne souhaitons pas voir affaiblir la Région Rhône-Alpes.

Nous sommes pour un projet de développement de la métropole qui réduit l'empreinte écologique en articulant mieux l'économie, le social et l'environnement. L'objectif est bien, d'aller vers une agglomération post-carbone en assurant la transition énergétique. Nous souhaitons une coopération et un développement solidaires et en harmonie avec les territoires ruraux et les autres grandes zones urbaines. A cet effet, la Région doit continuer à partager avec l'Etat un rôle stratégique de prévision du développement des territoires et de garantie de l'équité entre ces territoires. En renforçant les moyens et les pouvoirs prescriptifs de la Région, cette dernière doit devenir le chef de file de la transition écologique, en élaborant notamment des schémas directeurs en matière d'économie, de déplacements, d'énergie et d'aménagement. Au niveau financier, nous sommes pour la mise en place d'un système de péréquation renforcé au niveau régional, à l'instar du niveau national. Nous sommes pour une métropole démocratique, avec l'élection au suffrage direct et proportionnel des conseillers métropolitains. Le fléchage prévu aux prochaines municipales pour les conseillers communautaires n'a rien d'une représentation démocratique à une échelle qui décide de plus en plus des sujets importants pour l'agglomération. Il faut un vrai débat sur le projet de la métropole, de son développement et des projets pour son

avenir. La métropole doit avoir des représentants élus au suffrage universel direct. C'est pourquoi nous demandons que des élections pour les conseillers métropolitains aient lieu à la création de la métropole, soit en 2015, la date envisagée aujourd'hui. Des élections qui seraient sur listes au suffrage universel direct. C'est la seule façon pour que les électeurs choisissent un projet et une équipe pour leur métropole. Cette démocratie représentative doit aller de pair avec une démocratie participative renforcée.

Nous sommes aussi pour conserver l'échelon de proximité qu'est en général la Commune. Ce pourrait être aussi la Conférence locale des Maires quand la taille de ces dernières est trop petite. Les périmètres des Conférences des Maires sont pour certains à revisiter pour qu'ils correspondent mieux aux bassins de vie. Pour la conférence Lyon-Villeurbanne, l'arrondissement doit y trouver toute sa place car c'est bien lui l'échelon de proximité. Nous sommes pour que les orientations sur les grandes politiques (aménagement du territoire, action sociale, etc.) soient prises au niveau métropolitain mais que leur application, la gestion de proximité, le soit au niveau local.

Nous souhaitons que la métropole reprenne la compétence transports actuellement dévolue au SYTRAL et qu'elle devienne membre à part entière du syndicat mixte de transports métropolitain. Nous aurons ainsi une politique des déplacements, enjeu majeur de la transition écologique, qui se fera plus démocratiquement (sans élus au troisième degré).

Pour construire cette métropole, pour lui donner sens, pour en faire un objet politique identifié par toutes et tous, nous estimons indispensable un grand débat avec les citoyens, les syndicats, les associations et les différents acteurs publics. Le groupe de travail qui associera le Grand Lyon et le Conseil général qui va être mis en place doit le permettre. Il nous semble important qu'y soient associés les syndicats des agents du Grand Lyon et du Conseil général.

Il est probable que la mise en place de la métropole demande un délai de quelques années. Comment imaginer, en effet, de créer la métropole si rapidement, alors qu'il a fallu deux ans pour intégrer au Grand Lyon une petite Commune comme Lissieu ou Quincieux ?

Nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons déjà beaucoup parlé de la métropole et nous y reviendrons encore plusieurs fois, je ne serai donc pas long. Simple pour vous interroger sur le calendrier : nous désignons cette commission ; à quand sa première réunion ? Où en est le projet de loi ? Pour la clarté de nos débats et pour savoir exactement dans quel cadre nous allons nous inscrire dans les prochains mois, il me semble nécessaire d'avoir une idée de la date à laquelle la métropole pourrait être effectivement créée et donc déjà à quel moment aura lieu le débat parlementaire.

Chacun parle de la métropole et commente ce qu'elle pourrait être, ce qu'elle ne doit pas être, avec qui elle va travailler ou pas. La métropole, plus on en parle, plus c'est flou. Plus cela semble se concrétiser, plus l'échéance s'éloigne. Je rappelle qu'il y a tout de même des conséquences électorales mais aussi pour les finances publiques.

Pouvez-vous nous indiquer un calendrier précis quant aux débats et à la mise en place ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, pour les élus du groupe Communiste et intervention citoyenne, il n'est pas question de revenir à la construction intercommunale comme la nôtre, lorsqu'elle s'est construite de manière librement consentie mais aussi dans un souci de démocratie locale, de proximité pour les habitants. Nous sommes convaincus que la Commune peut et doit rester le socle de notre pratique républicaine ; autonomie, ce qui veut dire choix de la clause générale de compétences, moyens financiers et pouvoirs des Maires et des élus municipaux, légitimés par le suffrage universel.

Certains de nos collègues ici présents on dû lire aujourd'hui la déclaration de l'association des Maires de France qui est tombée dans l'après-midi suite à une réunion et qui affirme à nouveau ceci avec force, et notamment le rôle de l'Etat.

La réflexion en cours, avec l'acte III de la décentralisation et la création d'une métropole d'intérêt européen pour le Grand Lyon, la réforme territoriale de 2010 que nous avons contestée au Sénat, ne fait que renforcer nos propositions d'un grand débat tant parlementaire que dans toutes les instances, ce qui est le cas actuellement au Grand Lyon.

Nous voulons travailler au renouveau du rôle de l'Etat, considérant que seul l'Etat est garant de l'égalité entre les territoires, de l'égalité d'accès de tous les habitants avec le développement des services publics. Marylise Lebranchu a expliqué qu'il fallait "partir de l'utilisateur et du service public au citoyen et non pas de l'institution qui le porte". Si nous partageons cette vision, nous sommes inquiets quant aux moyens mis en œuvre pour y parvenir.

A l'évidence, il faudra des moyens financiers mais aussi du temps pour la concertation. La reprise des compétences départementales sur le territoire du Grand Lyon n'est pas un "long fleuve tranquille". Il faudra discuter sérieusement de la répartition de la dette et des emprunts toxiques, des quelque 6 500 salariés qui rejoindront ceux du Grand Lyon avec, au passage, des risques de disparitions de postes -RGPP, rebaptisée "modernisation de l'action publique", oblige !-.

En tout cas, ce projet qui va modifier considérablement le paysage territorial mérite toute notre attention. Nous ne voulons pas que ce soient les marchés financiers qui s'en emparent et qui fixent les règles.

Ce ne sont pas de fausses économies dont nous avons besoin mais, au contraire, de multiplier les aides aux populations.

Ce n'est pas de concurrence entre les territoires dont nous avons besoin mais, au contraire, de coopération et de solidarité.

Ce n'est pas de compétition financière dont nous avons besoin mais, au contraire, d'entreprises génératrices d'emplois et de services publics modernisés.

Cette nouvelle organisation administrative et institutionnelle peut être une chance pour les territoires et les populations mais cela peut aussi être désastreux si nous ne sommes pas porteurs d'une réelle volonté d'écoute et d'échanges réciproques. En ce sens, nos Maires et notre Parlementaire se sont adressés à leurs collègues des 58 Communes du Grand Lyon et nous

sommes favorables à approfondir une réflexion constructive et donc participer à tout travail qui enrichira démocratiquement ce dossier. Nous sommes donc partie prenante, en accord avec la constitution de cette commission spéciale.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne votera favorablement la délibération ainsi présentée.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, alors que l'acte III de la décentralisation est en cours d'élaboration, l'insertion dans la constitution des eurométropoles dans ce projet de loi serait soumise à l'avancée en la matière de Paris, d'une part, de Marseille et de Lille, d'autre part. Ces deux agglomérations ont, semble-t-il, du mal à faire émerger une véritable métropole. Lyon a déjà signé des accords de principe avec le Département dans le cadre de la métropole lyonnaise, évoluant elle-même vers l'eurométropole. Dans ces conditions, ce projet de loi actera-t-il la reconnaissance de notre eurométropole ? C'est une question que nous pouvons préalablement nous poser.

Cependant, la constitution de cette commission spéciale est un acte d'anticipation pour nous préparer et ne pas "subir" une volonté imposée "d'en haut". Nous devons être les acteurs de ces changements qui peuvent revêtir un caractère quelque peu irréversible. La commission spéciale mise en place représentera l'ensemble des tendances politiques de notre Communauté et notre groupe compte bien remplir pleinement son rôle, c'est-à-dire, d'une part, celui de mesurer et d'évaluer les dimensions qu'implique ce bouleversement, les risques mais aussi les bienfaits pour notre agglomération et sa population et, d'autre part, celui de contribuer aux propositions qu'émettra cette commission versus Grand Lyon. Plusieurs interrogations sont dans les esprits, pour autant une grande majorité d'élus ayant en charge la responsabilité des Communes.

Ce projet de loi ne serait-il pas ce que d'aucuns, dont certains universitaires et d'imminents économistes, y voient comme un étage supplémentaire au millefeuille territorial et administratif, d'une part, et, d'autre part, l'amorce d'une transition "en douceur" pour ne pas dire "en silence", un glissement sourd vers la disparition à terme des Communes en tant que telles ?

On évoque de façon plus insistante la disparition de la clause générale de compétences dans les Communes au profit de la Région ou de l'eurométropole. Ceci est également source d'inquiétude voire de grande inquiétude pour le devenir des Communes, leur autonomie et le rôle central des Maires.

Le transfert et la répartition des compétences sont bien entendu déterminants. Sous couvert de la clause générale de compétences, nous serions confrontés à un "schéma inversé". En effet, dans le cadre actuel, les Communes transfèrent leurs compétences à l'EPCI. Dans celui de la nouvelle organisation pressentie, il s'agirait peut-être, dans la nouvelle structure titulaire de la compétence générale, de répartir les compétences en conservant les compétences stratégiques en haut et en déléguant en bas les compétences de proximité aux Communes.

Garantir la préservation de l'échelon communal n'est en rien la défense d'un pré carré, tout le monde le dit, ou le combat d'irréductibles maires ; nous en sommes. L'expérience et la connaissance de terrain et de ses habitants ne peuvent être remplacées. Maintenir cet échelon de proximité dans lequel le citoyen se reconnaît -et nous le prouvons tous les jours- est l'assurance d'un service de qualité aux habitants et le rempart à des inégalités de territoires.

L'émergence de nouveaux territoires comme véritables bassins de vie -nous l'avons dit souvent-, d'histoire et de cultures mais aussi de projets et de perspectives en sont l'illustration. Nous devons la favoriser. Nous proposons de déconcentrer une grande structure telle que l'eurométropole et reconnaître l'enjeu de la proximité des conférences territoriales. Vous avez bien voulu en parler souvent ces derniers temps. Les principes de gouvernance et les "nouvelles compétences" sont bien au cœur du débat.

Nous comptons sur cette commission spéciale, qui est une commission de travail préparatoire, pour aborder ces sujets et clarifier ce que sera cette eurométropole. Quant à cette commission spéciale, quel sera son rôle, sa durée, sa place quand la commission mixte paritaire issue du Conseil général du Rhône et du Grand Lyon verra le jour ?

Nous attendons quelques réponses, un peu sur le plan de l'organisation, à ces différentes questions mais nous voterons effectivement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, nous avons trois minutes, nous interviendrons à deux voix. Je vais donner la parole dans quelques secondes à Michel Terrot.

Simplement, pour rappeler d'abord que nous voterons cette délibération et que, sur la constitution de la métropole, nous l'avons appelée de nos vœux depuis longtemps. Cela dit, deux observations.

La réussite de cette métropole ne sera que si on est capable de gérer correctement la proximité et les relations avec les Communes. Les élus de cette agglomération, comme les autres d'ailleurs, ont besoin d'être rassurés quant au devenir des Communes, quant au rôle qu'elles vont jouer et quant aux moyens qui leur seront donnés. Enfin, il me semble qu'un autre enjeu est celui de la déconcentration des services sur le territoire et non pas autre chose, un principe de déconcentration des services pour assurer une présence cohérente sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. Mais on aura sans doute l'occasion d'entrer dans le détail sur ce sujet dans les semaines qui viennent.

Enfin, le deuxième point qui me paraît fondamental et qu'il faudra aborder dans cette commission, c'est véritablement les moyens budgétaires et les moyens financiers : quelles conséquences financières, quelle visibilité avons-nous sur les années qui viennent, en particulier en matière de capacité d'investissement ? Car ces nouvelles compétences ne sont pas sans conséquences sur nos capacités.

Voilà, monsieur le Président, ce que je souhaitais relever avant de laisser la parole à Michel Terrot, tout en rappelant également qu'on a besoin d'éléments de calendrier pour savoir comment nous allons nous organiser ; et j'imagine que cela ne devrait pas tarder.

M. TERROT : Je vais être très court, monsieur le Président. Je voulais profiter de ce rapport pour évoquer un sujet d'actualité qui concerne la réforme des rythmes scolaires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette réforme est mal ficelée, pas financée et mal maîtrisée. Les Maires ne savent plus à quel saint se vouer, entre ceux qui vont pouvoir passer à la réforme en 2013 et ceux qui attendront 2014.

Mais ce qui me paraît personnellement le plus choquant dans la réforme, ce n'est pas tellement son principe. Tout le monde

est d'accord sur l'idée que les rythmes actuels sont mauvais et qu'il faut y toucher mais ce qui est choquant, c'est de voir qu'un enfant ne sera pas traité de la même façon selon qu'il habite dans une Commune riche ou une Commune pauvre. Or, vous le savez, la disparité est grande dans le domaine de la richesse fiscale entre les Communes du Grand Lyon.

Ma question est la suivante : ne serait-il pas opportun aujourd'hui de réfléchir vite à l'idée de mutualiser au niveau du Grand Lyon et demain au niveau de la métropole ? Ce serait un sujet qui pourrait faire quasiment l'unanimité et qui permettrait de faire disparaître ces disparités dans les ressources des Communes.

Je vous remercie de votre réponse que je souhaite personnellement positive.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Très rapidement, beaucoup de choses ont été dites depuis fort longtemps et, puisqu'il convient de répondre un petit peu à ce que Max Vincent demandait, les éléments de calendrier qui sont dans l'air, vous le savez, sont toujours identiques à ce qu'on pouvait dire il y a encore quelques semaines. Il s'agit d'un projet qui arriverait sur le bureau du Conseil des Ministres à la fin mars. Ensuite, le débat parlementaire pourrait se nouer. Une première lecture se terminerai juste avant l'été, vers les mois de juin ou juillet, et c'est ensuite au cours de l'automne qu'une deuxième lecture fera en sorte que ce projet de loi deviendrait une loi sur laquelle nous pourrions travailler, comme Max Vincent l'indiquait tout à l'heure.

Comme l'a dit Marc Grivel, il est clair qu'il s'agit pour nous aujourd'hui, avec cette commission spéciale, de marquer un acte d'anticipation. Il s'agit de voir quels seront les éléments importants qu'il conviendra de mettre en œuvre quand la loi sera à notre disposition puisqu'il s'agira de passer d'une certaine façon du débat à l'action.

La liste qui est entre nos mains aujourd'hui c'est, pour notre assemblée, s'en remettre à l'ensemble de ces collègues qui vont commencer, parallèlement à la commission mixte paritaire, à mettre en œuvre les premières réflexions. Je suis tout à fait satisfait de la position que Willy Plazzi a exprimée pour le compte de son groupe. Je crois que c'est important de montrer et de faire en sorte que l'ensemble des élus, au-delà des frontières idéologico-politiques, puissent être d'accord sur un travail aussi intéressant et aussi important que celui que nous allons conduire, à la fois, je le répète, tout au long de l'année 2013 et, bien au-delà, sur l'année 2014 ; car, bien entendu, il ne faudra pas croire que le 1^{er} janvier 2014 l'ensemble des questions seront résolues. Il conviendra de poursuivre ces discussions et, probablement à l'aide de conventions diverses et variées, de faire en sorte que cette métropole européenne soit une vraie réussite pour nos concitoyens.

Pour ce qui concerne la question communale, je crois que nous sommes tous d'accord ici pour réaffirmer le fait que cette réforme territoriale, et plus particulièrement la métropole dont nous parlons aujourd'hui, n'a de sens que si les Communes conservent leur réalité, y compris leurs capacités d'action. Que bien entendu, un peu comme Marc Grivel le dit souvent -je partage son point de vue-, il conviendra d'étudier les possibilités de conférences territoriales ou autres. C'est quelque chose qui est dans le débat, dans la discussion. Je sais que Marc Grivel aussi s'interroge sur les capacités des communes à discuter avec la Ville de Lyon, etc., etc. Tout ceci est sur la table. Je crois que nous pourrions en discuter ici assez sagement.

Pour terminer, je m'adresse à Willy Plazzi : je crois que le communiqué de l'AMF ne nous concerne pas. Il s'agit beaucoup plus de s'interroger sur les propos tenus par certains responsables de Régions mais, ma foi, on n'est tout de même pas là non plus pour justifier le point de vue que peuvent avoir, ici ou là, certains responsables de Région.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques éléments de réponse.

Sur le calendrier, monsieur Sécheresse vient de l'indiquer, on lit les journaux, théoriquement, le projet de loi, qui est un projet de loi global dans lequel il y aura un chapitre sur Lyon, devrait donc être examiné en Conseil des Ministres courant mars. Ensuite, la première lecture au Sénat aux mois de mai et de juin, puis à l'Assemblée nationale sans doute avant l'été pour la première lecture et ensuite, la deuxième lecture à la rentrée de septembre-octobre pour une adoption qui devrait être à peu près vers novembre. Voilà un peu le calendrier défini par le Conseil des Ministres et le Premier Ministre.

Donc, je vous le dis, sur la conception de la loi, un chapitre qui comprendra ce qu'on a lancé avec Michel Mercier et que maintenant vous connaissez bien, sur lequel on a pu débattre, donc je n'y reviendrai pas.

Je pense que l'aspect de préserver l'autonomie des Communes sera effectivement acté et qu'en même temps, par rapport à ce que disait monsieur Terrot, on ne peut pas vouloir tout et son contraire, c'est-à-dire que les Communes soient autonomes et gardent un certain nombre de compétences parmi lesquelles la première est l'école, c'est le fondement même de l'action des Communes ; donc soit on transfère, soit on garde mais si on garde, on ne peut pas le faire un petit peu, chacun reste maître de ses décisions, sur les rythmes scolaires, sur tout ce qu'il souhaite organiser dans sa Commune et, de ce point de vue, il n'y a pas de tutelle de la Communauté urbaine qui peut intervenir sur les Communes.

Ensuite, sur les conférences territoriales, je crois qu'elles seront actées dans le projet de loi et on aura l'occasion d'en discuter.

Après, sur les fonctions de notre commission, celle que nous allons mettre en place maintenant, qui sont un travail de compilation, d'information mutuelle pour prendre pleinement conscience de l'étendue de tous les problèmes, c'est évidemment quelque chose d'assez complexe et c'est d'abord un partage de l'information entre tous les membres de la commission et, au travers de ses membres, entre tous les groupes qui constituent notre assemblée. On pourra avoir une première réunion dans le courant du mois de mars et se dire qu'on aurait à peu près trois réunions d'ici les vacances pour commencer à avancer sur tous les points de vue.

Ensuite, quels rapports avec la commission mixte mise en place avec le Département ? Evidemment, on va discuter entre le Département et la Communauté urbaine sur l'évaluation de tel ou tel secteur, à combien, etc. et, au début, il va y avoir forcément des analyses un peu différentes. C'est ce que l'on va faire dans la commission mixte.

Encore faut-il que nous ayons déjà un point de vue qui soit celui de la Communauté urbaine. C'est pour essayer de formaliser ce point de vue que nous constituons cette commission, sur laquelle, je crois, tout le monde est à peu près d'accord. La composition de la liste, vous l'avez sur vos pupitres, je crois qu'il y a un accord...

M. MILLET : Une explication de vote, monsieur le Président : plusieurs élus communistes ne participeront pas au vote de cette délibération, non que sa composition nous pose problème mais

son objet nous pose problème. Nous aurions pu soutenir une commission de débat public sur les enjeux de l'agglomération et les alternatives possibles mais nous sommes ici dans la mise en œuvre d'un projet que nous ne partageons pas et nous appelons, pour notre part, à la mobilisation citoyenne dont j'espère qu'elle aura l'ampleur de celle de 2005.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc ceux qui ont envie de voter votent. On va regarder qui a envie de voter et ceux qui non pas envie de voter ne votent pas, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Donc c'est de la responsabilité de chacun dans cette assemblée :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (M. Justet, Mme Palleja, M. Pili) ;
- contre : néant ;
- abstention : M. Broliquier (Non inscrit).

Adopté, Mme Bab-Hamed, M. Albrand, Mme Ghemri, M. Le Bouhart, M. Millet et M. Balme n'ayant pas pris part au vote.

**Désignation de représentants au sein de la
commission spéciale chargée du suivi du
projet de métropole européenne lyonnaise**

(dossier n° 2013-3575)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner 20 représentants titulaires et 20 représentants suppléants pour cette commission.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
M. Gérard Collomb, Président de droit	Sans objet
1- M. Jean-Yves Secheresse	1- M. David Kimelfeld
2- Mme Annie Guillemot	2- Mme Martine David
3- M. Jean-Paul Bret	3- M. Jean-Michel Daclin
4- M. Bernard Rivalta	4- M. Guy David
5- M. Jacky Darne	5- M. Christian Coulon
6- Mme Nadine Gelas	6- M. Olivier Brachet
7- M. François-Noël Buffet	7- M. Michel Forissier
8- M. Philippe Cochet	8- M. Gaël Petit
9- M. Michel Havard	9- Mme Laure Dagorne
10- M. Michel Reppelin	10- Mme Michèle Vullien
11- M. Marc Grivel	11- M. Hubert Guimet
12- M. Jean-Claude Desseigne	12- M. Claude Vial
13- M. Willy Plazzi	13- M. Roland Jacquet
14- M. Bernard Genin	14- Mme Yolande Peytavin
15- M. Roland Crimier	15- M. Christophe Geourjon
16- M. Bruno Bernard	16- Mme Françoise Chevallier
17- M. Yves Fournel	17- M. Maurice Charrier
18- M. Thierry Braillard	18- Mme Sandrine Frih
19- M. Christian Barthelémy	19- M. Nicolas Appel
20- M. Thomas Rudigoz	20- M. Jean-Luc Martinez

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée.

Je mets cette proposition aux voix.

Adoptée, Mme Bab-Hamed, M. Albrand, Mme Ghemri, M. Le Bouhard, M. Millet et M. Balme n'ayant pas pris part au vote.

Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu et Mme Bab-Hamed, M. Albrand, Mme Ghemri, M. le Bouhart, M. Millet et M. Balme n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-président DARNE.

N° 2013-3488 - déplacements et voirie - Logistique urbaine - Transport de marchandises en ville (TMV) - Délibération cadre - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3488. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur en remplacement de M. CHABRIER absent : C'est moi qui présente le dossier, monsieur Chabrier n'étant pas là.

Donc c'est une délibération cadre sur le transport de marchandises en ville avec, comme feuille de route et thèmes principaux, de donner à la logistique sa juste place dans la ville dense et construire et rendre lisible une armature logistique métropolitaine porteuse de performance économique et environnementale, fixant un cadre à l'action de la Communauté urbaine de Lyon en matière de logistique urbaine de transport de marchandises en ville, ce que l'on appelle les TMV, sur son territoire. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc une série de demandes de temps de parole. Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER : Monsieur le Président, la logistique urbaine, qui concerne l'acheminement des marchandises dans le cœur de l'agglomération, leur traitement sur ce territoire, leur livraison au destinataire final ainsi que la gestion des flux retours, est une fonction vitale du métabolisme urbain.

On en parle depuis onze ans dans l'agglomération sans qu'émergent des solutions pertinentes. Les expériences faites, comme à la Croix-Rousse ou plus récemment à Cordeliers, ne sont pas à la hauteur de ces défis.

Aujourd'hui, la logistique urbaine a besoin d'une action structurée car celle-ci est en évolution rapide, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, avec à la fois une diminution généralisée des stocks qui se traduit par la fragmentation des envois et des nouveaux modes de distribution, avec le e-commerce notamment, qui conduiraient, selon des prévisions, à une croissance des volumes de plus de 50 % sur les dix prochaines années.

Aujourd'hui, vous nous proposez un cadre au niveau de l'agglomération. Si l'échelle est bonne, comment concrètement, les choses vont-elles se mettre en place ?

La solution n'est pas uniquement de développer des surfaces logistiques sur des parcelles privées. L'aménagement des

aires de livraison doit faire l'objet d'études techniques, en concertation avec les milieux professionnels pour les insérer dans la voirie urbaine ; elles ne répondent pas toujours aux besoins en termes de quantité mais aussi de dimensionnement et de positionnement.

L'efficacité de la logistique urbaine nécessite aussi l'émergence de nouveaux modes d'organisation comme la création d'un service de logistique urbain multimodal (la route, le fer-route, le tram aussi peuvent être utilisés), de nouvelles formes immobilières (des hôtels logistiques) ou la mise en place de restrictions à l'accès urbain pour les marchandises. Les exemples innovants ne manquent pas dans les grandes métropoles européennes, il faut s'en inspirer. Il faut s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs pour rattraper le retard de la logistique urbaine, et notamment celle du dernier kilomètre à Lyon.

Si on se veut métropole européenne, il faut passer des bonnes intentions à l'action. Quel périmètre opérationnel, quels modes de livraisons, quelle situation géographique pour les plates-formes logistiques urbaines, quel mode de gestion de ces plates-formes ? Après toutes ces années d'études, on aurait pu s'attendre à entrer vraiment dans le vif du sujet avec des réponses concrètes à ces questions. Malheureusement, on n'y est pas encore, je trouve cela vraiment dommage pour notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, longtemps, peut-être même jusqu'au début des années 2000, les problématiques liées à la logistique urbaine avaient été sous-estimées dans les politiques d'aménagement, sans doute pour les difficultés d'appréhension de ce domaine par les politiques publiques, sans doute aussi par la très grande dispersion des partenaires possibles, rendant les leviers d'une politique en la matière difficiles à manier.

Dans les faits, les plates-formes logistiques se sont vu reléguées de plus en plus loin des centres-villes, contribuant au mitage des espaces périurbains, et générant à leur tour des flottilles de petits véhicules de livraison envahissant l'espace urbain à toute heure de la journée.

Un certain nombre de réponses partielles ont été développées ces dernières années en ce qui concerne le Grand Lyon. Il en est ainsi par exemple de la reconfiguration des aires de livraison en centre-ville, en phase d'extension sur tout Lyon et sur le centre de Villeurbanne. Il en est ainsi de la prise en compte du bon fonctionnement logistique dans la plupart des projets urbains récents.

Mais les réponses partielles ne suffisent pas. Aujourd'hui, il y a nécessité de changer d'échelle. Les enjeux sont en effet considérables, au vu notamment du plan énergie climat. Celui-ci a d'ailleurs fixé comme objectif la réduction de 15 % des émissions de CO₂ sur le trafic marchandise, en jouant notamment sur la baisse du tonnage transporté et sur l'évolution des motorisations poids lourd. Les livraisons représenteraient aujourd'hui 10 à 15 % du trafic en ville mais c'est beaucoup plus en termes de pollution, au moins le double pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) et encore plus pour les émissions de particules fines, entre 40 à 50 % des émissions.

Pire, au-delà de l'impact considérable déjà atteint aujourd'hui, la tendance globale dans l'ensemble des agglomérations est à l'aggravation de cet impact. La part du trafic de livraison dans l'ensemble du trafic a tendance à croître et un certain nombre

d'évolutions des modes de consommation, avec notamment le développement du commerce en ligne, continuent à amplifier cette évolution.

Nous partageons donc l'objectif de passer à une nouvelle étape, en définissant des axes stratégiques pour la prochaine période, et en systématisant la prise en compte de la dimension logistique urbaine dans l'ensemble des projets et en étendant cette prise en compte à l'ensemble du territoire de l'agglomération et non plus seulement son centre.

Les deux thèmes qui nous sont proposés correspondent à cet effort de systématisation.

Il en est ainsi de la prise en compte de la logistique dans les aménagements urbains. Il s'agit de réintroduire des éléments de fonction logistique dans la mixité des fonctions de ce qui fait la ville, prenant acte des effets contre-productifs de l'éloignement systématique antérieur des plates-formes logistiques. Il s'agit de favoriser l'utilisation de véhicules propres pour la desserte du dernier kilomètre. Il s'agit d'intégrer cette fonction dans les aménagements de voirie. Il s'agit aussi de mieux partager l'espace public, par exemple en favorisant des temps de livraison tôt le matin ou tard le soir et, pourquoi pas, de réserver certaines plages horaires de livraison aux véhicules des entreprises qui acceptent de jouer le jeu d'une politique partagée.

Le deuxième thème proposé va aussi dans le même sens d'une systématisation puisqu'il s'agit d'inscrire dans le PLUH des espaces dédiés, en mettant bien sûr l'accent sur des sites multimodaux. A notre sens, nous ne devons d'ailleurs pas sous-estimer d'emblée un possible report modal vers le fluvial ou le fer d'une partie du trafic. Nous serions favorables pour notre part à ce que le PLUH intègre des actions normatives pour réserver des surfaces dédiées aux livraisons pour les commerces ainsi que pour les immeubles neufs.

Dans tous les cas, nous approuvons cette délibération cadre qui devrait nous permettre d'appréhender les questions de logistique à une autre échelle que ce qu'il était possible de faire aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération cadre est très importante car elle est au cœur des enjeux de la vie en ville aujourd'hui.

Le Grand Lyon est une plaque tournante de la logistique. Nous saluons le travail réalisé par la Région urbaine de Lyon concernant l'intégration urbaine et paysagère de la logistique et la révision du schéma de cohérence logistique en cours.

Si nous sommes avant tout pour une relocalisation des activités économiques, le port Edouard Herriot offre encore des possibilités en plein cœur de l'agglomération et l'usage du fer reste préférable à celui de la route. L'installation d'un centre de distribution de matériaux de construction au port Edouard Herriot est une mesure intéressante. Cela ne nous empêche pas de soutenir le travail de recherche mené au sein du pôle de compétitivité LUTB, Lyon Urban Trucks and Bus, afin de rendre les véhicules terrestres moins polluants.

Aristote disait que le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous. Il faut parfois attendre assez longtemps pour qu'il y ait un consensus sur ce qu'est réellement le progrès : le retour au tramway et aux véhicules électriques le montre. Nous souhaitons encourager les commerces de proximité ; encore faut-il que ceux-ci soient livrés dans des conditions acceptables au niveau

des pollutions sonore et atmosphérique. Nous saluons le lancement d'une étude de faisabilité visant à desservir le centre commercial de la Part-Dieu par tramway.

Nous constatons également une montée en puissance du commerce via internet, laquelle a pour conséquence une augmentation des points de livraison. Tout ce qui va dans le sens de regrouper les points de stockage et d'éviter les stationnements en double file est à encourager.

En intégrant la problématique du dernier kilomètre dans les évolutions du PLUH, que ce soit pour les commerces ou les particuliers, cette délibération cadre va dans le bon sens ; nous la voterons volontiers.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. VURPAS : Merci, monsieur le Président. Je parle et ensuite je donnerai la parole à mon collègue Geourjon qui va compléter.

A l'occasion de ce rapport d'orientation sur notre politique logistique, je voudrais vous faire part de quelques remarques concrètes dans ce domaine parce je suis effectivement aussi quelque part commerçant dans le centre-ville, chez monsieur Broliquier.

Faire une livraison, c'est rapide, à condition de trouver une place de stationnement. Je pense donc qu'il faudrait augmenter le nombre d'aires de stationnement livraison dans nos communes. Il faudra aussi voir ce que peut faire le futur PLU -ce qui a été dit tout à l'heure-, cela permettrait aussi de développer les actions d'incitation en direction des livreurs pour limiter le stationnement en double file et auprès des commerçants évidemment pour que les aires de livraison ne soient pas utilisées par eux, pour leur stationnement personnel.

Il faut aussi réfléchir à ce qui a été dit également -mais qui est très important- sur le développement très sidérant aujourd'hui de l'e-commerce. L'e-commerce remplace les visites à pied dans les magasins par des livraisons à domicile. C'est un véritable problème et il faut mener une réflexion sur ce sujet.

Notre question concerne bien sûr les petites livraisons pour les boutiques de centre-ville, il ne s'agit pas de faire venir des poids-lourds au cœur de nos communes. En la matière, je crois que l'éco-taxe poids lourds pourrait nous aider mais il faudrait que le Gouvernement nous donne les éléments et en accélère la mise en place. Je note que le Préfet nous a bien entendus mais il y a malheureusement un décalage entre sa volonté de lancer des opérations de contrôle qu'il appelle "coups de poing" et sa difficulté à trouver un lieu où arrêter les poids-lourds près du tunnel ; il a des problèmes pour trouver effectivement un emplacement. Tout cela renforce un peu plus l'idée que je vous ai déjà proposée, qui consiste à faire sauter le bouchon de La Mulatière en mettant un péage au tunnel ; c'est la solution.

Je vous remercie.

A toi, Christophe.

M. GEOURJON : Il est vrai qu'acheminer les marchandises en ville pose de nombreux problèmes. C'est aussi une nécessité évidente et un critère de compétitivité des entreprises.

En revanche, on doit absolument limiter l'emprise foncière de cette activité et prendre en compte les problèmes écologiques et du cadre de vie qu'elle pose : un problème pour les déplacements

car nos voiries sont encombrées ; des nuisances sonores car, outre la circulation, la logistique c'est aussi le chargement et le déchargement des colis, cela ne va pas sans bruit et une pollution évidente due aux émissions de gaz à effet de serre et des émissions de CO₂. Le constat est là, il faut donc agir.

Dans le même temps, on redécouvre que la logistique a sa place en ville. On n'est pas obligé de tout stocker dans de grands entrepôts à l'extérieur des villes, qui imposent des trajets incessants de camions en direction des magasins. Cela nous impose de repenser l'urbanisme, les obligations des constructeurs en matière de stationnement.

Il convient bien de repenser globalement le dernier kilomètre de livraison. C'est ce qui est prévu avec la rénovation de l'aire logistique de la Part-Dieu. Peut-être est-il possible d'aller plus loin en mutualisant des parkings existants, par exemple ceux des grandes ou moyennes surfaces ou des entreprises qui ne sont utilisés qu'à partir de 9-10 heures du matin et jusqu'à 18 heures ; ces espaces pourraient se transformer en quais de livraison mutualisés entre 6 et 9 heures du matin.

Une autre idée consiste à soutenir le développement des points relais de "reverse logistic". Le client certes doit venir chercher sa marchandise mais, en échange, il peut laisser au point relais ses déchets, emballages de transport, etc.

La présence du port Edouard Herriot constitue une chance pour la logistique à Lyon, comme cela a été souligné tout à l'heure par le groupe écologiste. Ce port se développe et son activité container marche très bien. Son intérêt n'est plus à démontrer ni son utilité. Pour préserver une qualité d'urbanisme, on pourrait envisager de le spécialiser dans cette desserte logistique urbaine de container et de déplacer ainsi le problème des matières dangereuses plus à l'extérieur de la ville. Nous devons soutenir l'installation au sein du port de plates-formes logistiques fortes permettant de desservir Lyon avec une flotte de véhicules peu polluants ; ceci a déjà été mis en place à grande échelle en région parisienne par le groupe Franprix qui approvisionne de manière multimodale plus de 80 magasins par voie fluviale et véhicules électriques.

Enfin, nous sommes très satisfaits que la délibération évoque le lancement d'études pour quantifier l'apport d'une desserte par tram-fret. Utiliser des rames spécialement aménagées pour transporter des conteneurs ou palettes nous semble d'autant plus intéressant que l'infrastructure tram est déjà forte dans notre agglomération, 62 kilomètres de voies, un des réseaux les plus développés et dense de France, des plates-formes existantes proches des terminus de lignes. Le T2 dessert une zone commerciale importante à Saint Priest. Pour le T1, citons le futur terminus provisoire Debourg, à 600 mètres seulement du port Edouard Herriot ; en effet, il est possible pour un coût modeste de construire un débranchement vers le port. Avec le prolongement du T1, c'est un vrai périphérique par tram qui se dessine, un périphérique qui pourrait desservir à la fois un port, deux centres commerciaux (Confluence et Part-Dieu), deux campus universitaires et une grande partie de Lyon intra-muros.

L'intérêt d'une réflexion sur le tram-fret est donc évident. Cela contribuerait, monsieur le Président, à mettre notre agglomération lyonnaise au niveau d'autres villes européennes ; je pense à Amsterdam, Zurich ou Dresde. Paris teste également certains dispositifs en la matière. Nous devons donc résolument nous engager sur cette voie d'avenir sans perdre de temps.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent et circulent dans la ville. Le champ de la logistique urbaine est extrêmement complexe car il englobe des composantes multiples, diverses et indépendantes : habitat, activités économiques, gestion urbaine, transports, etc. Ses enjeux sont complexes à évaluer car ils intègrent des problématiques de sécurité, de partage de la voirie, de congestion du bruit et de la pollution.

Le commerce a un rôle moteur dans la ville. Il occasionne quasiment le tiers des mouvements de marchandises. Les surfaces de stockage sont transformées en surfaces de vente en raison du coût du foncier : la pratique du flux tendu s'accroît. Comme peu d'établissements possèdent des aires de livraison privées en centre-ville, la plupart des livraisons sont parfois effectuées en double file, créant congestion et pollution supplémentaires. Obligation nous est faite de faire face aux conflits entre les déplacements de personnes et les livraisons.

La livraison du dernier kilomètre, comme cela a été dit, est la plus coûteuse (20 % du coût total de la chaîne) et les transporteurs -et même les livreurs !- sont de plus en plus réticents à livrer les centres-villes. La rareté des friches urbaines et le coût du foncier entraînent un éloignement des espaces logistiques.

Il nous faut donc travailler avec nos partenaires -notre pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus (LUTB), le CERTU, la CCI, le SYTRAL et bientôt d'autres acteurs- à des solutions technologiques pour la gestion des flottes, l'optimisation des tournées ou le suivi des livraisons. Cela nous permettra d'améliorer l'empreinte écologique comme la mutualisation des moyens et de développer des nouvelles générations de moteurs propres, électriques ou au gaz ou aux biocarburants. La réduction des nuisances sonores des véhicules utilitaires constitue aussi un enjeu très important.

La densification urbaine, les grands projets de ville, les ORU, etc., toutes ces requalifications concernent tant la ville centre que les villes périphériques en les inscrivant dans la réflexion sur l'élaboration du PLUH, etc. Nous pouvons concilier un tissu de développement économique qui bénéficiera de cette fonction logistique et les citoyens d'un service urbain logistique de qualité qui participera à l'amélioration de leur vie au quotidien. Le maintien d'un tissu dense des commerces de proximité est essentiel pour la vitalité économique et la qualité de vie dans les zones urbaines.

En prenant en compte toutes ces réflexions, on peut donner à la logistique sa juste place dans la ville dense, humanisée. C'est un véritable enjeu pour une grande métropole, tout en conservant le rôle des Communes.

Vote positif du groupe Communiste et intervention citoyenne.

Merci, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur ce rapport pour vous dire qu'effectivement, les objectifs de cette délibération sont louables : donner une vision claire aux acteurs professionnels donc une bonne lisibilité sur les contraintes, contribuer à la démarche de ville intelligente et durable et améliorer la prise en compte des problèmes logistiques dans le PLUH. Tout cela, c'est très bien, notre groupe d'ailleurs votera ce rapport mais souhaite émettre des réserves car, en effet, à la lecture de ce rapport, on peut tout de même

s'interroger sur l'efficacité de nos politiques d'aménagement public et de l'argent qui est dépensé.

J'ai entendu beaucoup d'intervenants évoquer les sujets des doubles files, du stationnement. Donc je vais faire un zoom sur ce sujet qui semble assez intéressant.

Dans l'agglomération, depuis que vous êtes aux affaires, monsieur le Président, on a tout fait -on peut le dire tout de même- pour sortir de la ville la voiture et l'automobile au sens large mais cela sous-entend aussi, lorsqu'on fait cela, qu'on ennuie les professionnels. Donc tous ceux qui viennent travailler en ville, non seulement les livreurs mais aussi les sociétés de maintenance, les SAV et autres rencontrent de grosses difficultés pour accéder en ville et donc se garent où ils peuvent.

Il y a quelques exemples qui sont en cours et qui vont créer des soucis et c'est la contrepartie des choix qui sont faits : je pense à la rue Garibaldi, éventuellement au cours Emile Zola. On peut parler aussi de la Confluence où une erreur stratégique a été faite dans l'échelle du transport en commun qui va à la Confluence et aujourd'hui on sait tous les problèmes logistiques qui sont rencontrés non seulement par les consommateurs mais aussi par les techniciens qui y travaillent pour accéder et se garer et livrer ce quartier.

Donc il est clair que les pistes évoquées dans ce dossier sont parfois un peu larges et vagues. On demande à voir. On peut tout de même imaginer qu'on aurait pu penser à tout cela longtemps à l'avance, depuis longtemps en tout cas ; et certaines pistes laissent un petit peu rêveur, notamment la formation interne des élus et des techniciens sur la prise en compte de la nécessité d'aménager la voirie ; cela paraît curieux alors que l'on travaille avec des professionnels, il me semble.

Monsieur le Président, c'est très désagréable de s'exprimer lorsque tout le monde parle engendrant un bruit de fond. Donc, si vous pouviez faire respecter un minimum de silence, ce serait super ! Merci.

Ce rapport nous donne l'impression que vous essayez, sur un certain nombre de points, de rattraper les erreurs qui ont été commises dans l'aménagement urbain depuis douze ans, des erreurs que vous avez vous-même engendrées dans les choix qui ont été faits.

De plus, ce rapport oublie un certain nombre de choses.

Par exemple, il n'est pas fait mention, alors que c'est la plus grosse structure de livraison dans l'agglomération, des accords éventuels avec La Poste et ses filiales, Chronopost, Colissimo et autres, qui sont tout de même de gros utilisateurs de double file ; je crois qu'on le sait tous.

Les besoins des transporteurs express qui sont beaucoup évoqués dans ce dossier sont sans doute un peu différents de ce qu'on imagine, à savoir que les transporteurs express n'accepteront jamais d'avoir des ruptures de charges supplémentaires. En d'autres termes, si on doit les faire regrouper sur un seul point unique en centre-ville alors qu'ils sont là pour livrer rapidement, cela risque d'être un peu compliqué. Il faudra négocier avec eux, c'est sûr.

Enfin, les sociétés de maintenance, de SAV et les artisans au sens large ne peuvent pas aujourd'hui se garer dans Lyon et dans la plupart des périphéries de la première couronne puisqu'il n'y a pas de places adaptées. Le meilleur exemple -et je pense que vous vous en êtes tous rendus compte- ce sont les parkings souterrains : quel que soit le parking, même une

petite camionnette équipée d'un escabeau sur le toit ne peut pas entrer dans un parking aujourd'hui. Dans ces conditions, où vont-ils se garer ? Sur la voirie, bien sûr.

Et là je voudrais faire une petite digression par rapport à ce qui s'est passé à Lyon et par rapport à la zone 30. J'ai du mal à comprendre que l'on ait investi, en l'espace de six ans, 14 M€ dans la zone 30 sans prendre en compte cette donnée-là qui est l'accès au centre-ville et la possibilité laissée aux professionnels de pouvoir s'y garer. Cela paraît assez surprenant, d'autant qu'on nous dit maintenant dans le PLUH que nous allons devoir avoir un ratio obligatoire de surfaces réservées aux livraisons. Alors là, on espère bien que l'on ne va pas remettre la main au portefeuille parce que ce serait vraiment dommage.

Bref, si les intentions sont louables, comme vous l'avez compris, on peut vous attribuer malheureusement la paternité d'un certain nombre de problèmes évoqués dans ce rapport et vous comprendrez donc que nous soyons circonspects et que nous demandions à voir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président VESCO : Merci, monsieur le Président. Savez-vous quel est le premier bâtiment qui a été financé par une municipalité ? Ce n'est pas la mairie, ce n'est pas l'église ni le mur du cimetière mais la halle couverte qui aujourd'hui est le marché.

Aujourd'hui, c'est l'économie, l'emploi qui sont chevillés au corps et au cœur de notre Président, comme vous le savez. Mais, singulièrement, cela nous rappelle combien la circulation des marchandises est aussi importante que celle des hommes car s'il n'y a pas de villes sans hommes, il n'y a pas d'hommes sans marchandises et l'accessibilité de la ville doit être garantie pour les marchandises autant que pour les hommes

C'est bien tout le propos de cette délibération cadre car il fallait bien une feuille de route pour donner de la visibilité aux professionnels et les sécuriser dans les pratiques nouvelles que l'on attend d'eux au quotidien. Car il s'agit bien d'optimiser le trafic marchandises, dans le respect des objectifs du plan énergie-climat, par une gestion de la ville dans l'espace et dans le temps, c'est-à-dire spatio-temporelle, dans un contexte où les nouvelles pratiques, tel que l'e-commerce, génèrent des flux de plus en plus nombreux et ciblés. Il s'agit de concilier la compétitivité et l'attractivité d'une vraie qualité de ville car, effectivement, cette fonction transfiliale de première importance a un véritable impact sur le territoire : 130 000 mouvements quotidiens, un million de kilomètres par jour, 15 % du trafic, avec -on l'a dit, cela a été souligné- un impact écologique important : 44 % des particules émises, un tiers des émissions d'oxyde d'azote.

Les solutions proposées par le Grand Lyon ne sont pas théoriques, comme on l'a dit, même si elles se doivent d'être multifacettes.

C'est l'espace logistique urbain tel qu'expérimenté aux Cordeliers par Lyon Parc Auto et la société Deret, avec déjà des résultats très encourageants et une réflexion en cours sur le parking des Halles. C'est un travail sur les aires de livraison en Presqu'île avec -contrairement là aussi à ce qui a été dit- plus 30 % d'utilisation, moins 20 % de stationnement en double file, moitié moins de temps de stationnement des voitures sur les aires de livraison, trois fois plus d'utilisation du stationnement payant par les véhicules utilitaires et -excusez du peu !- plus

de procès-verbaux pour le respect de ces aires de livraison, procès-verbaux, malheureusement pour eux, infligés aux professionnels. Il y a le projet FREILOT dont on a parlé. Il y a la gestion des flux de chantiers, telle que la convention CNR/CCI sur le port Edouard Herriot qui est une plate-forme de consolidation de matériaux pour les chantiers. Il y a la logistique urbaine fluviale telle qu'on l'a expérimentée pour le tunnel modes doux de la Croix-Rousse ; la plupart des roches extraites par la CFT l'étaient effectivement par voie fluviale : 6 000 tonnes par semaine, 300 allers-retours, un impact CO2 quatre fois moins important que par la route et 400 000 litres de carburant économisés.

Alors aujourd'hui, plus généralement, le Grand Lyon va améliorer la prise en compte de la logistique dans les aménagements urbains effectivement -ce qu'il n'a cessé de faire- et s'appuyer sur ce qui sera d'actualité bientôt, le PLUH, pour construire et rendre lisible une armature logistique pour l'agglomération.

C'est effectivement la prise en compte systématique des livraisons dans les aménagements de voirie ; on a largement commencé, il y a des réflexions, y compris sur ce que l'on appelle les demi-lincoln, c'est-à-dire les indentations sur les trottoirs qui permettent de stationner pour quelques minutes sans bloquer le trafic. C'est aujourd'hui faire de la Part-Dieu un modèle en matière de gestion des livraisons. C'est préserver, dans le PLUH, des sites logistique ainsi que des surfaces pour des activités fortement productrices de flux et de marchandises et c'est enfin utiliser l'article 12 du PLUH sur les normes de stationnement pour orienter la satisfaction des besoins en surfaces logistiques, non plus seulement sur le domaine public mais sur les parcelles privées.

Enfin, il faudra se servir de ce chantier comme d'un formidable levier pour le développement des nouvelles mobilités urbaines, tel que le tram-fret que l'on a cité et évidemment de nouvelles motorisations telles que les motorisations électriques, pour une ville plus agréable à vivre pour ses habitants et ses usagers.

Merci, monsieur le Président.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Merci, monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots puisque je suis ce dossier depuis 2008, mon collègue Jean-Louis Touraine le suivait depuis 2004 et ce n'est pas une nouveauté.

Je remercie Gilles Vesco de ce qu'il a dit, il a fait un bon résumé. Je pense que certains autres collègues que je remercie de s'intéresser enfin à la question peuvent venir en formation parce qu'ils ont posé des questions qui existent déjà. Je crois également qu'il y a des fausses idées de dire qu'on veut sortir les voitures de la ville ; non, on veut remettre les voitures à leur juste place : si on prend une comparaison avec la ville de Barcelone, il n'y a que 25 % de voitures ; nous, dans l'hypercentre, on est à 47 %.

Je crois aussi que ceux qui pensent qu'on ne fait rien et qu'on ne va rien voir, je veux leur dire qu'avec justement les professionnels, parce que j'insiste sur le fait que nous avons une tradition de concertation avec la profession, qui se réunit depuis 2004 -on a d'ailleurs une réunion demain matin-, je rassure mon collègue en poste dans le comité de pilotage, ils ne sont pas oubliés. Mais c'est peut-être parce qu'on a pas assez communiqué sur ce qu'on faisait, j'en prend acte, pour que certains croient que cela ne se faisait pas.

On est allé voir d'ailleurs ce qui se passait à Paris. Gilles Vesco a évoqué les lincoln ; on est allé voir comment on pouvait faire éventuellement ces encoches, à certaines heures, sur des axes où passent les bus ; on peut voir aussi le fret avec le tramway

-et Bernard Rivalta en est tout à fait conscient-, on réfléchit aussi à la question.

Sur le PLUH -je prends un petit peu en vrac tout ce que vous avez évoqué-, ce n'est pas juste des mots mais les "hôtels" logistiques qui sont en réflexion pour densifier en cœur de ville, la densité des points relais qui ont été évoqués, c'est quelque chose qu'on veut conforter puisque le e-commerce prend beaucoup de place et, même en cliquant, cela ne sort toujours pas de l'ordinateur.

On voit bien pour le port Edouard Herriot, que son fonctionnement ne pourra se faire que s'il y a un tracé court dans l'Anneau des sciences. On est allé récemment avec les partenaires du port Edouard Herriot, avec des constructeurs à Londres voir comment cela fonctionnait. Les centres de consolidation des matériaux de construction en ville, c'est important -pour la Part-Dieu ou d'autres sites-, pour gagner du temps, de la productivité, moins d'émissions de CO2. On regarde les bonnes pratiques. On est également allé voir à Padoue, qui est un des plus grands centres européens de dispatching de marchandises, comment cela pouvait fonctionner.

Je crois qu'on doit rendre hommage aux techniciens, aux élus qui m'ont précédée. Cette délibération cadre est l'aboutissement d'un travail avec les professionnels, c'est une vraie feuille de route pour donner la lisibilité aux professionnels. C'est une première en France, je vous le précise et c'est important.

Il ne faut pas sous-estimer les espaces logistiques urbains, celui par exemple des Cordeliers a doublé son volume en moins d'un an. Il y a des expérimentations, il faut pouvoir les analyser, voir comment on peut les démultiplier mais il y a un vrai travail de fond qui se fait et je crois aussi sur la ville. Vous avez évoqué les zones 30 mais c'est là qu'on a commencé à avoir de la logistique urbaine avec des arrêts dimensionnés en volume sur l'espace public et cela fonctionne ; il faut bien sûr du contrôle par la police municipale. On a commencé par ces zones-là et on pourra le démultiplier ensuite dans l'ensemble des Communes du Grand Lyon.

Voilà, monsieur le Président, ce que l'on pouvait ajouter. On pourrait en parler beaucoup parce que ce qui a été évoqué sur les artisans c'est effectivement un problème qu'il faut également prendre en compte mais c'est un autre sujet que les livraisons. Il y a différents points à regarder pour que la ville puisse être agréable à vivre pour tous, et y compris pour les gens qui sont en train de livrer mais qui sont en train de livrer pour tous les clients que nous sommes.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS

N° 2013-3489 - déplacements et voirie - Parcs de stationnement gérés par la société Lyon Parc Auto (LPA) - Avenant aux conventions de délégation de service public pour la mise en place d'espaces vélos sécurisés - Attribution d'une subvention à LPA - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3489. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération concernant une subvention à Lyon Parc Auto pour la mise en œuvre d'une politique publique du Grand Lyon qui consiste à aider les stationneurs à devenir

les véritables acteurs de la mobilité urbaine et durable. En l'occurrence, il s'agit de l'implantation de près de 600 places vélos sécurisées dans une dizaine de parkings, ceci pour effectivement lever ce frein à l'utilisation du vélo en ville qui est la peur du vol ou de la dégradation. Il s'agit d'une subvention de 1 730 156,87 €. Je remercie les services de la DEP qui ont négocié vaillamment parce qu'on était parti de beaucoup plus haut et beaucoup plus loin. Cette subvention sera versée en deux fois, en 2013 et en 2014. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération décide, comme vient de l'expliquer Gilles Vesco, des conditions de la réalisation dans dix parkings publics gérés par LPA de 562 places de stationnement sécurisé pour les vélos en 2013. Rappelons qu'il y a eu déjà la réalisation de 227 places sécurisées dans quatre autres parkings publics LPA en 2012. C'est une très bonne chose car on sait que l'accès à un stationnement sécurisé pour les vélos, soit près de son domicile, soit près de son lieu d'activité, est un des facteurs vraiment importants pour encourager l'usage du vélo.

1 350 places de stationnement sécurisé pour les vélos ont été annoncées pour la période 2012-2014. Il restera donc un peu plus de 500 places à réaliser en 2014. Nous souhaitons que leur réalisation soit décidée début 2014 avant la fin de ce mandat. Ces places de stationnement sécurisé pour les vélos s'ajoutent à celles prévues dans les parcs relais du SYTRAL et dans différents parcs à vélos réalisés à proximité de certaines gares.

Ce mouvement doit se poursuivre et nous proposons que, pour le prochain mandat, de nouveaux parkings vélos sécurisés voient le jour sur l'espace public ou au pied d'immeubles, principalement dans des quartiers où le stationnement des vélos à domicile est difficile en raison de l'ancienneté des immeubles et de l'absence de local à vélos ou dans les lieux où il n'existe pas de parking public à proximité et, bien entendu, de continuer à développer, si besoin, des places sécurisées pour les vélos dans les parkings publics, ceux-ci n'étant pas utilisés par les voitures à leur pleine capacité.

Nous voterons avec grande satisfaction cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité, Mme Gelas, MM. Abadie -pouvoir à Mme Vullien-, Bernard R. et Turcas, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de LPA ainsi que MM. Touraine et Vesco, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de LPA, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-3490 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Nouveau parc de stationnement Saint Antoine construit par la société Lyon parc auto - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public (DSP) modifiant le planning prévisionnel des travaux de construction - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3490. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur en remplacement de M. CHABRIER absent : Avis favorable de la commission concernant cette

délibération qui est un avenant numéro 1 à la convention de délégation de service public (DSP) qui modifie le planning prévisionnel des travaux de construction du stationnement Saint Antoine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER : Monsieur le Président, depuis le début, on vous le dit, vous vous y prenez mal. Sur un dossier qui pourtant avait tout pour faire consensus, comme à votre habitude, vous allez un peu trop vite et, du coup, tout se fait dans la précipitation. La situation dans laquelle on se trouve était largement prévisible : une information aléatoire, une concertation bâclée et un choix de sortie que nous avons largement critiqué et qui heurte d'autant plus qu'il n'a pas fait l'objet d'une véritable discussion.

Vu la méthode, le recours était inévitable. Vous n'avez d'ailleurs rien fait pour l'éviter car, il faut bien le dire, ce recours est quasi providentiel en terme de calendrier, et plus précisément de calendrier électoral. Il était peu réaliste de faire cohabiter la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse avec ce gros chantier de parking Saint Antoine en période pré-électorale. Si vous n'avez pas su anticiper, ce recours est arrivé à point nommé et le moins que l'on puisse dire c'est que vous ne vous êtes guère employé à le négocier. Dont acte.

Dix-huit mois de retard donc pour ce projet. Mais dix-huit mois c'est sans compter un premier glissement du calendrier puisque, dans un document de présentation du projet du Grand Lyon daté du 2 octobre 2009, la construction du nouveau parking était prévue pour être lancée en mars 2012. Ce n'est donc pas dix-huit mois mais bien vingt-quatre mois de retard pour ce projet, deux ans de retard. Voilà de quoi nourrir le programme de deux mandats. C'est ce qu'on appelle savoir faire durer le plaisir, peut-être pour votre successeur ; l'intention est délicate, il appréciera.

Cependant, deux questions :

- la première concerne le coût réel de ce report. Nous avons bien compris que la charge financière revenait, conformément aux dispositions de la convention, au délégataire mais nulle part il nous est dit combien elle coûte ; à combien s'élève-t-elle ?

- et pouvez-vous nous donner la garantie que ce surcoût ne se répercutera pas, d'une façon ou d'une autre, sur le Grand Lyon, donc sur le contribuable ?

Par ailleurs, j'ai une pensée pour les entreprises qui avaient planifié leur activité en fonction de ce chantier important et qui se retrouvent sans doute pour certaines dans des situations bien compliquées.

Tout cela est bien regrettable et s'ajoute à la liste des engagements non tenus face aux Lyonnais. Je le regrette et je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je veux juste indiquer à monsieur Broliquier que j'ai une note de monsieur Franceschini, architecte des bâtiments de France, qui me confirme la chose suivante : 4 variantes m'ont été présentées ; elles sont décrites mais je ne vais pas vous lire l'ensemble du texte mais ceci : la variante avec entrée sur le quai et sortie place d'Albon, cette solution qui pénalise modérément le quai et qui s'intègre sur le bord sud de la place d'Albon, à la condition que ce soit la sortie sans portique de signalisation. J'ai donc à l'époque validé cette seule condition avec les conditions indiquées ci-dessus. Cela veut dire que si effectivement on ne prend pas cette solution,

il n'y a pas de parking tout simplement. Donc si, vous, vous êtes capable de changer les choix de l'architecte des bâtiments de France dans un secteur extrêmement patrimonial, allez-y ! Peut-être qu'évidemment, par la suite, vous serez capable de ces prouesses.

En attendant, nous allons mettre aux voix le dossier.

Adopté, M. Broliquier s'étant abstenu.

Mme Gelas, MM. Abadie -pouvoir à Mme Vullien-, Bernard R. et Turcas, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de LPA ainsi que MM. Touraine et Vesco, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de LPA, n'ont pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2013-3492 - déplacements et voirie - Meyzieu - Zone industrielle - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) - Projet E-partage - Disposition d'animation du projet - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2013-3493 - déplacements et voirie - Meyzieu - Zone industrielle - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) - Elaboration d'une carte de cyclabilité - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3492. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit d'un nouveau projet de mobilité partagée, en coopération avec la dynamique Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM), Peugeot-Citroën PSA pour une nouvelle mobilité et le Grand Lyon.

Ce projet consiste à partager la flotte professionnelle et les véhicules particuliers en fonction du temps, entre la semaine et le week-end. C'est un projet d'une durée de 24 mois sur l'ensemble de la zone AIRM, qui sera cofinancé à concurrence de 25 000 € par le Grand Lyon sur un montant global de 62 200 €. Il s'agit de prendre en charge une partie du coût de l'animateur qui testera, sélectionnera et enquêtera auprès des entreprises pour trouver des entreprises volontaires et qui fera le suivi et l'évaluation intermédiaire et finale de cette expérimentation.

Le dossier numéro 2013-3492 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans le tableau de l'exposé des motifs, il convient de lire "3 000" € au lieu de "30 000" € sur la ligne correspondant à la Communauté de communes de l'est lyonnais (CCEL).

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci, monsieur le Président. J'interviendrai sur la deuxième délibération, celle de la carte de cyclabilité, plus particulièrement.

Nous nous réjouissons bien sûr de toutes mesures de notre collectivité favorisant l'usage du vélo, qu'il s'agisse du réseau cyclable mais aussi des actions soft, tel qu'un outil aussi simple

qu'une carte de l'accessibilité vélo, surtout quand il est élaboré à la demande des industriels, en l'occurrence de la zone de Meyzieu, qui demandent cet outil pour leurs salariés cyclistes actuels et futurs. Nous saluons donc cette initiative de l'Association des industriels avec son PDIE et sa carte de cyclabilité.

Dans cette belle dynamique, nous souhaitons bien sûr que la Communauté urbaine soit aussi active dans la création des itinéraires cyclables dans ce secteur de la zone industrielle de Meyzieu. Or, dans le cadre de la requalification de la zone d'activités, il semble que notamment la requalification de l'avenue Schweitzer n'intègre que pour partie -et encore, rassurez-vous sur ce sujet !- les aménagements cyclables qui figurent pourtant au plan modes doux ; mais c'est sans doute encore rattrapable.

En tout cas, monsieur le Président, je pense que vous serez d'accord pour faire converger notre politique économique dans les zones industrielles et notre politique de mobilité durable, d'autant qu'en l'occurrence, une enquête menée par l'association dans le cadre du PDIE a montré qu'un potentiel de près de 700 salariés qui habitent à moins de dix kilomètres de la zone se disent prêts à essayer le vélo pour aller travailler.

Monsieur le Président, dans la métropole que nous voulons construire, je pense que les pistes cyclables ce sont un peu les petits ruisseaux qui contribueront à faire les grandes rivières métropolitaines.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Forissier.

M. FORISSIER : Merci, monsieur le Président. En effet, on parle de deux projets qui sont exemplaires dans les deux rapports.

Je voudrais évoquer rapidement le premier puisqu'il s'agit du projet E-partage qui est piloté par le groupe PSA et qui est également mis en œuvre dans la zone Techlid. Ce qu'il y a de remarquable dans ce projet, c'est que l'on se penche sur des modes de déplacements dans des zones périphériques qui ne sont pas forcément desservies correctement et qui ne pourront jamais l'être totalement par les transports en commun.

Donc on se pose le problème du nombre de véhicules qui sont en mouvement, en particulier des véhicules privés ou professionnels qui restent une journée sur un parking. Parce que qu'est-ce qui se passe ? Bien souvent, une personne prend son véhicule, va à son travail, reprend le véhicule de l'entreprise et fait le même chemin en sens inverse pour aller travailler dans une zone très proche de son domicile.

Alors pourquoi on en est là ? Ce n'est pas parce que personne n'y a pensé un jour mais c'est parce que l'on se retrouve devant des problématiques juridiques et de coresponsabilités qui font qu'un véhicule d'entreprise, quand il est utilisé à des fins privées ou l'inverse, cela pose des problèmes quelquefois insolubles.

Donc, pour nous, l'important est de considérer que les flottes professionnelles et les véhicules privés peuvent être mutualisés et être utilisés le plus longtemps possible, le plus souvent possible dans la journée parce que, bien souvent, il faut un nombre de kilomètres très peu élevé et en même temps gérer aussi une politique de covoiturage en complémentarité.

C'est vrai qu'il y a des problèmes techniques et juridiques mais il y a aussi des problèmes sociologiques et psychologiques parce que l'on considère trop souvent que le véhicule est le symbole

d'une réussite professionnelle ou personnelle, ou bien c'est un véhicule pour lequel on a un attachement disproportionné : si on a une éraflure sur le véhicule, cela devient une catastrophe, un scandale. Il faut sortir de ce schéma et considérer que le véhicule du futur n'est pas un véhicule personnel mais que c'est surtout un moyen de déplacement.

Le travail qui a été fait est exemplaire car l'ADEME, la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Meyzieu, la CCEL, l'AIMR bien sûr et la SERL cofinancent ce projet et affichent une volonté partagée. Je crois que ce projet sur vingt-quatre mois a pour but de démontrer que l'on peut partager un véhicule et si cela marche, bien entendu, on devra continuer à être moteur pour ce type de projet.

Concernant le projet sur la cartographie cyclable de la Ville de Meyzieu, Béatrice Vessiller a dit l'essentiel de ce que je voulais vous dire. Je voudrais simplement préciser que tout part d'une volonté de la Ville de Meyzieu de demander aux entrepreneurs de faire un plan de déplacements interentreprises, comme on a fait un plan interadministrations. Sur la Commune de Meyzieu, on a environ 10 500 salariés dont 7 400 dans la zone industrielle et, sur ce nombre de salariés -Béatrice Vessiller l'a dit-, plus de 700 ont la volonté de se déplacer en vélo. Pour nous, l'important est d'établir cette cartographie, bien entendu. Je voulais aussi parler de problèmes techniques, de travaux un peu en panne mais madame David, qui a la charge du dossier, a réglé le problème ; donc il n'y a plus lieu d'en faire état.

Cependant, on a beaucoup travaillé avec David Kimelfeld et Gilles Vesco sur la requalification de la zone industrielle et, aujourd'hui ce qui est absolument nécessaire c'est que l'aménagement des pistes cyclables soit concomitant aux aménagements de voirie. Je crois que là on peut espérer avoir de bons résultats sur les transferts de modes de déplacements.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ces excellents dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-3558 - urbanisme - Lyon 5° - Vieux Lyon - Quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul - Commission locale du secteur sauvegardé - Désignation des représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3558. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit de désigner les représentants du Conseil à la commission locale du secteur sauvegardé dans le cinquième arrondissement de Lyon, quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI. Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder au vote, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation des représentants au sein de la
commission locale du secteur sauvegardé
quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul**

(dossier n° 2013-3558)

M. LE PRESIDENT : Donc je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
M. Gilles Buna	M. Gérard Claisse
Mme Martine David	M. Patrick Bouju
Mme Alexandrine Pesson	Mme Nadine Gelas
M. Thomas Rudigoz	M. Jean-Michel Daclin
M. Michel Havard	M. Marc Augoyard

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2013-3561 - urbanisme - Programme d'intérêt général (PIG) loyers maîtrisés - Renouvellement - Convention avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3561. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Il s'agit de rendre compte, dans cette délibération, du programme d'intérêt général concernant les loyers maîtrisés dans le parc privé. Je ne ferai pas beaucoup de commentaires, sinon dire qu'on a fait le programme globalement. Est-ce que c'est assez ou pas ? Je dirai que ce n'est jamais assez.

Je rappelle que c'est une perspective intéressante pour les Communes SRU qui ont du mal à construire des logements sociaux. Chaque fois qu'ils conventionnent des loyers, cela rentre dans le décompte des logements sociaux. Il faut encourager toutes les Communes, en particulier celles qui sont un peu serrées au niveau foncier, à faire du conventionnement de loyers ; cela leur permet d'améliorer leur score sur le plan du logement social, avec trois gammes de loyers possibles.

Il faut peut-être déplorer que, sur le plan national, on est passé de 100 000 loyers maîtrisés par an à 37 000, puis à 7 000 ces dernières années ; cela s'effondre littéralement. Cela est dû en particulier aux orientations qui ont été données à l'ANAH ces dernières années, qui ont été fléchées en direction des propriétaires occupants très modestes. C'est quelque part pour nous une certaine impasse dans l'agglomération lyonnaise parce que nous n'avons pas le cœur de cible suffisant, même si bien entendu il y a des propriétaires occupants modestes qu'il faut aider et cela a cassé la dynamique des loyers maîtrisés. C'est pourquoi nous avons fait voter l'année dernière des programmes de conventionnement sans travaux, où on n'a pas les aides de l'ANAH, pour inciter les propriétaires à conventionner leur loyer même sans travaux, avoir un avantage fiscal au niveau des revenus locatifs et une aide du Grand Lyon. Vous pouvez voir dans les chiffres que cela marche, d'une certaine manière même mieux que les conventionnements avec les aides de l'ANAH.

J'espère que les orientations données à l'ANAH dans les mois qui viennent permettront de relancer cette politique qui est fort utile puisque, comme vous le savez, une partie de la question sociale se joue dans le parc privé existant.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupites :

· Dans l'exposé des motifs, il convient de supprimer le tableau suivant concernant le conventionnement de logements sans travaux :

(VOIR tableau n° 1 ci-dessous).

· Et de le remplacer par le tableau ci-dessous présentant les aides pour les 3 types de conventionnement sans travaux (intermédiaire, social et très social) :

(VOIR tableau n° 2 page suivante).

Tableau n° 1 - Note pour le rapporteur dossier n° 2013-3561

	Type de conventionnement	Taux maximal de subvention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)	Complément de la Communauté urbaine de Lyon
Conventionnement sans travaux	très social	déductions des revenus bruts fonciers tirés de la location du logement de 30 à 70 % en fonction de l'engagement du propriétaire	prime de 1 000 € (doublée si le logement est performant énergétiquement : étiquette A, B ou C)
	social		prime de 2 000 € (doublée si le logement est performant énergétiquement : étiquette A, B ou C)

Tableau n° 2 - Note pour le rapporteur dossier n° 2013-3561

	Type de conventionnement	Taux d'aide Etat/ANAH	Complément de la Communauté urbaine de Lyon
Conventionnement sans travaux	intermédiaire	déductions des revenus bruts fonciers tirés de la location du logement de 30 à 70 % en fonction de l'engagement du propriétaire	prime de 1 000 € (doublée si le logement est performant énergétiquement : étiquette A, B ou C)
	social		prime de 2 000 € (doublée si le logement est performant énergétiquement : étiquette A, B ou C)
	très social		prime de 3 000 € (doublée si le logement est performant énergétiquement : étiquette A, B ou C)

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, je profiterai de cette délibération qui effectivement concerne le logement privé pour intervenir sur deux points. Le bilan est très bien, il n'y a pas de discussion particulière là-dessus. Néanmoins, deux questions :

- en ce qui concerne les annonces qui ont été faites par le Gouvernement de réduction des aides aux collectivités locales, est-ce que l'on a une idée aujourd'hui de la répercussion sur la problématique logement ? C'est tout de même assez essentiel en réalité ;

- et, deuxième sujet, la question de la rénovation des patrimoines anciens des bailleurs sociaux : c'est incontestablement un problème pour nos Communes, je pense en particulier à la mienne mais pour d'autres bien évidemment. C'est un patrimoine nombreux qui date des années 60, qui ne correspond plus du tout aux normes énergétiques aujourd'hui, c'est vraiment le point le plus important. Est-ce que le Grand Lyon envisage une action spécifique un peu soutenue sur ce plan-là ? Car, véritablement, cela devient un problème pour le bâtiment, d'une part, mais surtout pour les familles qui les occupent et naturellement les dépenses que cela engendre et toutes les difficultés qu'elles rencontrent.

C'étaient les deux points sur lesquels je souhaitais intervenir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, notre agglomération est évidemment concernée par la crise du logement que connaît notre pays. Une des dimensions de cette crise est la hausse des loyers, hausse malheureusement très supérieure à celle des revenus.

Notre parc immobilier manque de façon aiguë de logements à faible loyer. Face à ce problème, que fait notre collectivité ?

Avec les bailleurs sociaux, nous menons une politique volontariste pour la construction de logements. Cet effort de construction ne peut pas régler seul l'insuffisance du nombre de logements à loyers accessibles.

Nous nous efforçons d'agir sur le niveau des loyers dans le parc privé ancien qui, pour une part, est un parc social de fait ; avec une difficulté : ce parc a tendance à se réduire fortement au fil des années car chaque changement d'occupant peut entraîner une hausse significative du montant du loyer. C'est pourquoi le maintien et le développement de cette fonction sociale dans le parc privé ancien nécessite des outils de conventionnement avec les propriétaires bailleurs.

Le Grand Lyon a mis en place en 2007 un dispositif permettant à tout propriétaire bailleur de bénéficier d'aides pour la réalisation de travaux, en contrepartie d'un engagement à pratiquer des loyers maîtrisés pour une période minimale de neuf années.

Le dispositif a été étendu, par avenant, au conventionnement sans travaux en 2011, permettant ainsi aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'une déduction fiscale et d'une prime versée par la Communauté urbaine. Vous avez en plus, dans une note au rapporteur que vous avez sur vos tables, je crois, une correction sur cet aspect du conventionnement sans travaux.

Le bilan de l'action fait apparaître la réalisation, entre 2008 et 2012, de 1 380 logements conventionnés, dont près de 700 financés par notre Communauté.

Ce dispositif courait jusqu'en décembre 2012, il doit donc être relancé : c'est l'objet de cette délibération. Le groupe Socialiste et apparentés soutient vigoureusement cette mesure.

Au-delà de ce dispositif, notre politique du logement est un des points forts de notre action : elle est ambitieuse et s'inscrit dans la durée. Elle n'a sans doute qu'un point faible : malheureusement, nos concitoyens, propriétaires bailleurs compris, la connaissent mal. C'est peut-être un élément de réponse à la question de monsieur Buffet tout à l'heure. Il nous reste, c'est vrai, des progrès à faire en matière d'information et de communication.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie et je laisse mon collègue le Vice-Président Olivier Brachet compléter mon propos.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Brachet, si vous voulez répondre à monsieur Buffet.

M. le Vice-Président BRACHET : Concernant la délégation des aides à la pierre, c'est difficile de dire aujourd'hui car on est toujours fléché à la baisse en début d'année et on récupère les fins d'enveloppes en fin d'année, et souvent pas mal. Donc on a le même schéma qui se présente cette année. J'ai envoyé une lettre à monsieur le Préfet en lui demandant s'il ne pouvait pas augmenter nos objectifs sans diminuer les moyens. Par conséquent, un rendez-vous a lieu dans quelque temps pour voir ce qu'il en est.

Quant à la rénovation du parc HLM, nous avons entrepris, dans le cadre du plan climat, une action qui permet à l'ensemble des bailleurs sociaux aujourd'hui qui vont entrer dans la rénovation du parc ancien, essentiellement par la rénovation thermique, de sauter une classe de rénovation, ensuite des obligations qu'ils ont, dans les conventions d'utilité sociale avec l'Etat, de faire ce travail. Par conséquent, vous dire que cela ira vite, voire très vite, j'en doute, vu qu'il s'agit de conventions sur six ans.

M. LE PRESIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2013-3569 - urbanisme - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Convention-type de participation financière des constructeurs au financement des équipements publics - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3569. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Merci. Il s'agit, dans cette délibération, d'autoriser notre Président à signer une convention de participation financière avec des constructeurs au financement des équipements publics pour la ZAC des Girondins. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Il y a un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président et chers collègues, à l'occasion de ce nouveau dossier sur la ZAC des Girondins, que notre groupe votera d'ailleurs, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des interrogations que j'ai déjà exprimées le 10 décembre dernier, interrogations auxquelles vous n'avez d'ailleurs pas répondu il y a deux mois, mais je n'évoquerai que la question de la circulation inter-quartiers.

J'avais indiqué que ne se retrouvait pas, dans la notice et dans les cartes, la fluidité annoncée et sensée être symbolisée par les flèches de différentes couleurs. Monsieur le Président, vous aviez balayé ma remarque, de manière un peu condescendante d'ailleurs en laissant supposer que je n'avais pas lu le dossier.

Alors, monsieur le Président, je vous confirme effectivement que tout n'est pas clair. Les cartes présentent de nombreuses flèches qui symbolisent les futures liaisons mais, parfois, on cherche où est la réalité. Alors je ne prendrai que deux exemples :

- la flèche pont des Girondins, que vous avez déjà acté ici et qui ne serait pas fait avant le déclassement de l'axe nord sud. Ce pont n'est pas prêt d'enjamber le Rhône avant un moment, en tout cas ailleurs que sur le papier ;

- autre flèche, qui nous emmène -et c'est un peu dommage- du septième au huitième arrondissement via la rue des Girondins et la rue Croix-Barret et qui malheureusement débouche en direct dans un cul-de-sac au niveau de la route de Vienne.

Par ailleurs, je profite également de ce dossier qui fait état de la programmation des espaces publics pour évoquer l'avenir de l'avenue Jean Jaurès dans sa partie sud. Il a été présenté en commission extra-municipale dans le septième arrondissement il y a quelques semaines, un projet mené par le Grand Lyon d'aménagement à deux fois une voie de cette voie centrale de Gerland, entre Debourg et Jean Macé. Ce projet serait motivé par la modification de la position de la piste cyclable -pourquoi pas-, avec la création de la piste cyclable sur voirie en lieu et place de celle déjà existante sur le très large trottoir de l'avenue Jean Jaurès. Sur la question de la piste cyclable, si elle est plus sécurisante sur la voirie que sur le trottoir, pourquoi pas ?

Simplement, je pense qu'il y a des éléments à prendre en compte. En tout cas, aujourd'hui, Jean Jaurès est un des axes structurants de Gerland : c'est une voie d'entrée au sud de la ville, c'est la voie centrale de ce quartier en développement, c'est la voie de desserte des commerces et des établissements, puis c'est la voie de desserte principale des nombreux chantiers d'aujourd'hui et de demain.

Donc il me semble qu'on ne peut pas modifier cette voie aujourd'hui en 2013, en ne prenant en compte que cette partie piste cyclable. Il faut prendre le temps de réfléchir aux différentes solutions : maillage des modes doux, voitures et camions, prendre le temps de consulter les habitants du quartier, prendre en compte les travaux en cours ou à venir et surtout ne pas se précipiter pour accumuler des kilomètres de pistes cyclables avant la fin du mandat.

Alors, pourquoi pas, sur le fond, n'allons pas trop vite en anticipant les grands chantiers, la circulation qu'ils vont engendrer et prenons le temps de la concertation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous rappelle qu'il y a une réunion publique demain où nous traiterons l'ensemble de ces problèmes, à laquelle évidemment vous êtes cordialement invitée.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju et Giordano, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2013-3540 - proximité et environnement - Comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3540. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, c'est une délibération qui concerne la désignation d'un représentant au comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon.

**Désignation d'un représentant au sein du comité syndical
du Syndicat intercommunal d'assainissement
de la vallée de l'Ozon**

(dossier n° 2013-3540)

M. LE PRÉSIDENT : Donc, sur ce dossier, nous avons à présenter un représentant titulaire qui pourrait être madame Murielle Laurent.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée, même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose, je cite : "Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement".

Donc, comme nous sommes dans ce cas, je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, la candidate proposée est proclamée élue sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel. Les services vont tout voir pour faciliter notre tâche.

Madame Murielle Laurent est proclamée élue.

N° 2013-3541 - proximité et environnement - Comité syndical du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes (SMIRIL) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3541. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, c'est une délibération qui concerne la désignation d'un représentant au comité syndical du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes (SMIRIL).

**Désignation d'un représentant au sein du comité syndical
du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes
(SMIRIL)**

(dossier n° 2013-3541)

M. LE PRÉSIDENT : Donc, sur ce dossier, nous avons à désigner un représentant titulaire qui pourrait être madame Murielle Laurent. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose, je cite : "Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au

sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement".

Donc, comme nous sommes dans ce cas, je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, la candidate proposée est proclamée élue sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

Madame Murielle Laurent est proclamée élue.

N° 2013-3545 - proximité et environnement - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux partenaires pour l'année 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3545. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, c'est un dossier qui concerne le plan d'éducation au développement durable, actions et mise en valeur des politiques communautaires et attributions de subventions aux partenaires pour l'année 2013. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, je veux utiliser cette délibération sur le développement durable pour vous faire une proposition que, pour une fois au moins je l'espère, vous écouterez et peut-être même entendrez.

Dans vos joutes oratoires fréquentes avec le groupe écologiste, vous citez souvent la phrase : "penser global et agir local". Je ne reviendrai pas sur les effets d'annonces sur tel ou tel point ou encore sur le caractère limité de l'exemplarité de l'action du Grand Lyon en la matière mais le global, pour une fois, va avoir l'opportunité de se faire localement. Oui, la France est candidate à l'organisation de la prochaine conférence sur le changement climatique en 2015, dans la suite du processus lancé à Kyoto en 1998. Je voudrais donc savoir si vous avez envisagé et présenté la candidature de Lyon pour accueillir cette conférence ou des cycles préparatoires et si non, pourquoi ?

Vous ne m'aviez pas écouté pour la Cité de la gastronomie, vous n'avez pas écouté les Lyonnais et vous êtes passé à côté. Vous avez vu filer pas mal d'occasions de réunir le monde à Lyon autour de la mode, autour du numérique, autour du tennis, autour de la culture, entre autres. Alors ne laissez pas passer une telle occasion sur les grands enjeux d'avenir comme le changement climatique !

Retrouvons cette belle époque, par exemple du temps de Raymond Barre qui, pendant son unique mandat à la tête de notre agglomération, a accueilli le G7 et la CNUCED notamment, alors que je suis incapable de citer un seul exemple pour vos deux mandats.

Rabibochez-vous avec vos amis du Gouvernement, avec un peu d'humilité et à défaut d'avoir fait de Lyon la capitale européenne de la culture en 2013, la capitale mondiale de la gastronomie, faites-en au moins le cœur du débat sur le changement climatique en 2015 !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. On va en revenir aux délibérations. Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2013-3503 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2012-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2013-3504 - développement économique - Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2012-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2013-3505 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon basket féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2012-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2013-3506 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel basket pour la saison 2012-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2013-3507 - développement économique - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Olympique lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique lyonnais pour la saison 2012-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3503 à 2013-3507. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, pour ces cinq dossiers, il s'agit d'un soutien financier à des clubs sportifs professionnels : le LOU Rugby, l'association de handball de Villeurbanne, Lyon basket féminin, l'ASVEL et l'Olympique lyonnais, essentiellement pour leurs centres de formation qui doivent assurer l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes qui sont accueillis ainsi que pour un partenariat avec le tissu sportif local pour la saison 2012-2013. Un travail de concertation a été effectué avec les clubs au sein d'une commission où tous les groupes politiques sont représentés. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, vous savez tous à quel point la vie des clubs sportifs de notre agglomération tient à cœur aux membres de notre groupe politique. Les écologistes sont très attachés aux politiques sportives qui contribuent à la santé et à l'équilibre de nos concitoyens. "Un esprit sain dans un corps sain", voilà un adage que nous aimons rappeler !

Malheureusement, de nos jours, nous sommes bien loin de la philosophie qui prévalait la création des Jeux Olympiques ; trafic de joueurs, dopage, mercato permettant la vente des joueurs à des tarifs indécentes pour les plus démunis d'entre nous, violence et xénophobie dans les stades, la liste des dérives est longue et déprimante, pour ne pas dire scandaleuse.

Il devient urgent de redonner au sport des dynamiques plus nobles pour répondre à des enjeux sanitaires et sociaux d'aujourd'hui. C'est à partir de cet état d'esprit que nous étudions chaque année la délibération concernant les centres de formation des clubs sportifs.

Je voudrais remercier les services du Grand Lyon qui font un louable effort de clarté et de transparence dans les indicateurs que l'on a remis aux élus pour mieux instruire ce dossier. Merci pour la réunion de novembre permettant de rencontrer des responsables des centres de formation et d'échanger entre élus et responsables de services.

Pour bien débattre de ces dossiers, nous revenons sur la liste des indicateurs retenus pour évaluer les centres de formation : le niveau du club, le nombre de joueurs en formation, leur origine géographique, le pourcentage de la subvention sur le budget total du centre.

Il semble qu'il manque à ces critères la question de la gouvernance de chaque centre de formation et de chaque club sportif. Pour être soutenu par la puissance publique (le Grand Lyon, la Région ou autre), il nous semble important de défendre la non-lucrativité.

Aussi, vous comprendrez que nous sommes peu favorables à aider le centre de formation de l'Olympique lyonnais, qui est géré par une société cotée en bourse. Ce n'est pas un crime d'être coté en bourse, quoiqu'on puisse aujourd'hui se poser des questions sérieuses sur la financiarisation de l'économie et de ses perversions ; dans ce cas, on ne demande pas le soutien des deniers publics. Si on ne retient que la taille du budget, le pourcentage de la subvention du Grand Lyon et le classement national, on justifierait les 310 000 € accordés au centre de formation de l'Olympique lyonnais mais ce serait oublier qu'il est rattaché à une société qui ne redistribue pas ses dividendes à la collectivité publique. Nous voterons donc contre cette délibération.

Concernant le centre de formation du LOU Rugby, notre groupe est satisfait de la baisse de la subvention proposée. Cela va dans le bon sens et nous voterons ce dossier.

De même, les subventions accordées au centre de formation du Lyon basket féminin, à l'Asvel et l'association Villeurbanne handball nous semblent justes. Les efforts qui sont faits en direction des scolaires et des centres sociaux sont louables. Nous sommes aussi très sensibles aux efforts faits pour promouvoir le sport féminin. La progression de la responsabilité sociétale et environnementale nous paraît un critère qu'il faut maintenant prendre particulièrement en compte. Nous voterons donc ces dossiers.

Enfin, il nous apparaît que l'instruction de ces délibérations dans le cadre d'une commission économie n'a plus beaucoup de sens, à moins de réduire la fonction sportive à l'attractivité du territoire. Il en est de même pour tous les dossiers liés à la culture. Cela nous pose bien entendu la question de l'évolution du champ de nos compétences ; nous souhaitons que cette réflexion soit menée dans le cadre de la création de la métropole européenne.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates - UDI.

M. GILLET : Monsieur le président, mes chers collègues, à l'occasion de ce rapport récurrent, commençons par remercier le Vice-Président Guy Barral et les services pour leurs efforts continus dans le but d'améliorer l'évaluation des actions que nous subventionnons. Les sommes ne sont pas négligeables. Je crois que le travail de bilan et d'information des élus, notamment par la réunion annuelle d'un groupe de travail avec les clubs, pourrait être aisément reproduit dans d'autres domaines où nous subventionnons de nombreux acteurs.

Sur les subventions de cette année, on note une stabilité, c'est plutôt bien en période de crise des finances publiques. Malgré la baisse pour le LOU, je voudrais saluer l'attention que ce club et l'ASVEL portent aux résultats scolaires des élèves. C'est important si on veut que les jeunes puissent préparer leur reconversion professionnelle. Les autres clubs devraient s'en inspirer.

L'année qui s'est écoulée n'a pas forcément été très positive pour les clubs sportifs de l'agglomération. Nous devons donc rester à leurs côtés pour qu'ils maintiennent malgré tout leur effort de formation, qui a toujours été un des points forts des clubs lyonnais.

J'insisterai encore pour que les actions soient toujours plus en direction des petits clubs amateurs de l'agglomération. Les grandes équipes ont un rôle à jouer dans la promotion des valeurs sportives, dans la revalorisation du rôle social du sport. Cela passe par de vraies actions d'intérêt général auprès de nos jeunes et pas seulement par la détection des talents pour les transférer ensuite dans les centres de formation des clubs professionnels.

Je voudrais tout de même souligner qu'encore une fois, il a fallu du temps pour avoir toutes les informations de la part de l'OL. C'est tout de même un peu surprenant quand on connaît l'importance de la structure administrative de ce club et son habitude des relations avec les collectivités. Il y a là une certaine légèreté qui doit être relevée et corrigée.

Notre groupe votera ces rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, depuis 2010, le Grand Lyon, en partenariat avec les clubs sportifs concernés par ces délibérations, travaille pour l'activité et le développement des centres de formation et leur ancrage dans le tissu sportif associatif.

Un bilan précis a été présenté par les clubs au groupe de suivi politique et on a pu noter le sérieux avec lequel on accompagne les jeunes sportifs dans leurs études, dans le dispositif médical et la prévention du dopage entre autres.

Dans l'ensemble, on peut souligner un réel effort mis en œuvre, d'importance, avec cependant des moyens financiers inégaux, certes ; entre l'Olympique lyonnais et Villeurbanne handball association, il y a tout de même des budgets totalement inverses.

Il est à remarquer que le bassin de recrutement est relativement bien ancré sur notre agglomération et qu'il existe une réelle opportunité pour certains de ces jeunes de réussir une carrière

sportive. D'ailleurs, on l'a vu récemment avec des jeunes qui ont intégré le club professionnel de l'Olympique lyonnais.

Mais ces clubs de haut niveau doivent aussi avoir le souci de s'intéresser aux clubs amateurs qui sont le plus grand vivier de détection et de formation, de l'apprentissage aux valeurs sportives et citoyennes.

À travers ces réflexions, je souhaite, chers collègues, vous faire part de notre grand étonnement face à l'exclusion par le CIO de la lutte du programme des Jeux olympiques à partir de 2020. La lutte, sport olympique dont on trouve les fondations dans les jeux antiques et modernes, est présente depuis les jeux d'Athènes de 1896. Implantée dans deux cents pays, elle contribue à l'universalité de l'olympisme.

Dans notre agglomération, il existe quelques clubs de lutte, dont Lyon-Saint Priest Lutte qui évolue en division nationale. Ils interviennent souvent dans les quartiers populaires, avec des bénévoles et des moyens limités, assurés pour l'essentiel par des budgets aidés par les municipalités et le Grand Lyon, qui lui aussi apporte sa contribution ; et je remercie notre collègue Barral pour l'investissement qu'il a apporté à ces clubs d'agglomération.

La fédération française de lutte et la fédération internationale vont œuvrer pour rester sport olympique. Si des collègues Maires, adjoints aux sports ou autres élus sont sollicités par ces fédérations, il serait bien de les soutenir.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Groupons nous ! Et donc tout le groupe est derrière toi pour la lutte, ça va alors !

Ensuite, le groupe Synergies-avenir.

M. GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, comme chaque année, nous nous retrouvons pour soutenir, par l'attribution de subventions, les centres de formation des jeunes sportifs de haut niveau. Personne ne remettra en cause ces attributions, étant entendu que la renommée et l'aura de ces cinq centres rejaillissent sur la pratique sportive et contribuent au rayonnement de notre agglomération.

En outre, il est indispensable que ces jeunes sportifs soient accompagnés et pris en charge dans leur insertion professionnelle, leur évolution de carrière, dans les métiers du sport ou autres s'ils ne deviennent pas joueurs professionnels. Nous sommes donc bien convaincus de la légitimité et de l'utilité de ce partenariat instauré entre la Communauté urbaine et ces clubs sportifs.

Une commission, celle dont nous parlons, que nous avons appelée de nos vœux, a été mise en place pour évaluer l'utilisation des fonds attribués. Nous souhaitons voir cette mesure reproduite et étendue à d'autres thématiques. Nous pourrions presque dire que, pour cet exercice désormais, nous atteignons notre vitesse de croisière, ce qui ne nous empêche pas de rester vigilants quant à notre rôle d'évaluateurs de l'action publique. Il est à noter que les clubs sportifs auditionnés se prêtent bien volontiers à cet exercice, nous présentent le bilan des actions qu'ils mènent et le bilan financier, en tenant compte des remarques et demandes des années précédentes.

Toutefois, et en rejoignant certains propos précédents, à l'instar de l'année précédente, nous devons gratifier nous aussi d'un bémol la SASP de l'Olympique lyonnais. Ce club est sans doute

celui qui dispose de moyens et de personnels supérieurs à ceux des autres clubs bénéficiant des subventions du Grand Lyon. Or, au moment de la présentation aux élus en novembre, à l'occasion de la commission d'évaluation, si tous les clubs ont pu présenter l'ensemble des documents demandés, seul l'OL n'a pu soumettre son bilan financier. Nous avons dû le réclamer à maintes reprises, et ce pendant presque deux mois, la raison invoquée étant la tenue d'une assemblée générale au sein de sa structure la semaine suivante de notre réunion de commission d'évaluation ; deux mois d'insistance pour avoir un document, et notamment le document financier, je vous le rappelle.

Nous avons déjà l'année dernière mis l'accent sur la notion de partenariat véritable et nous avons sollicité de la part de ces clubs, considérés comme des exemples, d'engager plus d'actions de promotion et de rencontres avec d'autres clubs amateurs plus modestes, notamment en direction des jeunes. La plupart joue vraiment le jeu en la matière et, si l'OL a engagé quelques actions de la sorte, elles restent encore timides, à l'aune de ce que l'OL représente lui-même dans notre agglomération.

Les clubs au plan général, pour les cinq concernés, sont de véritables partenaires du développement et de promotion de notre agglomération. D'ailleurs, le caractère de mission d'intérêt général a été reconnu et fait partie maintenant des critères qui sont entendus et les clubs y répondent. Donc la commission l'avait sollicité et ce critère est maintenant très important. Cette mention est désormais notifiée. Nous nous devons de soutenir les clubs et ils portent aussi, en sus de leur mission de formation, une mission d'exemplarité à transmettre.

Notre groupe votera l'ensemble de ces délibérations, avec les remarques qui sont contenues dans ce que nous venons de prendre comme position.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. THÉVENOT : Monsieur le Président et chers collègues, comme l'ont souligné certains d'entre vous, nous avons constaté, depuis deux ou trois ans -d'ailleurs à la demande de notre groupe au départ-, une plus grande transparence, à la fois dans l'attribution et dans l'utilisation de ces sommes. C'est la raison pour laquelle nous voterons les délibérations qui nous sont présentées, quoique nous souscrivons aux remarques que vient de faire notre collègue Marc Grivel sur l'Olympique lyonnais.

Toutefois, je voudrais faire une observation et poser une question.

L'observation m'a été inspirée par une remarque que notre excellent collègue Willy Plazzi a faite l'autre jour en commission finances, institutions et ressources. Il s'inquiétait du vote d'une subvention pour une convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon pour 30 000 € sous prétexte que les coûts de scolarité étaient élevés, ce qui est effectivement le cas mais l'excellence de la formation est aussi reconnue.

Quand on rapporte, par exemple, pour les plus grands des clubs concernés, les coûts de formation des stagiaires, là, on n'est plus dans le confort, on est dans le luxe ! Cela coûte beaucoup plus cher qu'un élève à l'EM Lyon et je ne suis pas persuadé qu'à terme, le résultat pour la collectivité ou pour les entreprises soit aussi intéressant. On forme peut-être de bons footballeurs mais les bénéficiaires qui en sont tirés vont dans les poches du club ou des agents de joueurs mais pas forcément à la collectivité.

Je voudrais aussi poser une question, elle s'adresse au Président Darne ; il n'est pas là mais on aura l'occasion de lui reposer : c'est qu'un jour, en commission des finances, il puisse nous présenter le volume global de toutes les subventions que distribue le Grand Lyon et la répartition de ces subventions par secteur d'activité. C'est une demande assez facile à satisfaire, je pense ; peut-être même que le Président la connaît par cœur, je n'en sais rien. Parce que je crois que, pour les collectivités locales, si j'entends les propos du Premier Ministre et du Gouvernement actuel, le temps de la munificence est dépassé. Et je crois que c'est une vérité qui a maintenant été perçue jusqu'à l'aile gauche du PS : j'entendais ce matin un distingué parlementaire représentant cette aile gauche du Parti socialiste qui voulait absolument que, désormais, chaque centime d'argent public soit utilisé uniquement pour l'emploi et la croissance.

Alors je voudrais bien, pour toutes les subventions que distribue le Grand Lyon, être assuré de la même façon que chaque centime de ces sommes importantes soit utilisé dorénavant pour l'emploi et la croissance.

M. LE PRÉSIDENT : Au Grand Lyon, tout est utilisé pour l'emploi et la croissance ! Le groupe Socialiste et apparentés.

M. GOUX : Monsieur le Président, chers collègues, ces délibérations proposées au vote ce soir ont pour objet d'apporter une subvention aux centres de formation de cinq clubs sportifs professionnels du Grand Lyon. En effet, depuis un an pour le Lyon basket féminin et depuis 2005 pour les quatre autres, nous soutenons leur mission d'intérêt général relative à la formation, au perfectionnement et à l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs.

Je tiens à remercier les services et les représentants des clubs pour la qualité des échanges que nous avons eus le 14 novembre dernier. Lors de cette réunion annuelle, la troisième du genre, les clubs sont venus présenter les indicateurs nous permettant d'évaluer leurs centres de formation et, par là même, la pertinence de notre intervention. Cela a été riche d'enseignements. Nous devons souligner les efforts notables faits par les clubs depuis trois ans, en particulier sur le plan de l'insertion. Les clubs ont mis en place des actions dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Au LOU par exemple, la formation sportive est intimement liée à une formation scolaire choisie par chaque joueur ; cela est primordial car cela permet d'assurer aux joueurs un réel avenir professionnel, quels que soient ses résultats sportifs. Notons, en outre, que le club souhaite créer un institut de formation diplômant.

Le projet du Lyon basket féminin est également d'un grand intérêt car il oriente les jeunes joueuses vers des activités à caractère social par des actions d'intérêt général et favorise la promotion de la femme à travers le sport.

Le Villeurbanne hand ball association, quant à lui, nous a montré, malgré une structure plus comparable à celle d'une association et ses capacités d'accueil restreintes, qu'il s'implique sur des actions caritative mais aussi sur la promotion du sport dans les quartiers. Cela est un vecteur fort de lien social que nous ne pouvons qu'encourager.

Concernant l'Olympique lyonnais, les dirigeants ont revu leur stratégie à travers le réseau Sport excellence. Ce réseau a pour vocation de construire une vraie identité locale et régionale en partageant une philosophie de jeu et de fonctionnement, un travail d'éducation, en assistant les clubs amateurs du Grand

Lyon. Le projet du Cénacle, qui a pour vocation à pérenniser l'emploi en créant un lien entre le monde professionnel et le monde amateur, nous paraît une initiative intéressante. Sans oublier les événements que l'OL organise tout au long de l'année à destination des quartiers et des jeunes de notre agglomération, avec par exemple des entraînements délocalisés. Par ailleurs, la valorisation du football féminin est une des priorités du club en 2013.

Quant à l'ASVEL, elle a comme philosophie "d'éviter l'inégalité sociale", déclinée entre autres à travers ASVEL Citoyen qui organise des opérations citoyennes, dans le domaine de la santé par exemple ou bien à travers Gones Sport Formation qui apprend aux joueurs des métiers autour du sport. Nous avons noté avec satisfaction l'augmentation du nombre de Grands Lyonnais formés par les clubs. Il est globalement en hausse en pourcentages : 73 % pour l'ASVEL en 2012 contre 60 % en 2011 par exemple.

Les actions des cinq clubs sont donc une réalité que nous avons pu vérifier à travers leurs présentations et nos questions. Elles favorisent bien le développement de nos quartiers, véhiculent une image positive du sport et de ses vraies valeurs et elles insistent, pour certains, sur la place de la femme dans ce monde plutôt masculin. Elles visent à doter chaque jeune d'un diplôme ou d'une qualification lui permettant l'autonomie au-delà de son sport, ce qui est essentiel. Nous pouvons nous réjouir de nos résultats dans ce domaine et d'avoir enrichi les politiques des clubs de notre agglomération sur tous ces aspects.

Dès lors, il est pertinent pour le Grand Lyon de pérenniser les aides qu'il apporte à ces clubs pour que les actions engagées restent efficaces et se développent. C'est bien dans cet esprit que nous voterons volontiers ces rapports.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, comme je l'ai compris, il y a des votes différents. Je vais faire voter rapport par rapport.

Dossiers n° 2013-3503 à 2013-3506 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) sauf Mme Lévy qui s'est abstenue ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Mme Palleja, M. Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : Mme Lévy (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-).

Dossier n° 2013-3507 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) sauf Mme Lévy qui s'est abstenue ; Gauche alternative, écologique et citoyenne sauf M. Touléron qui s'est abstenu ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Mme Palleja, M. Pili) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus ;

- abstentions : Mme Lévy (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts), M. Touléron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-3508 - développement économique - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Conseil général du Rhône pour le projet Neurocampus - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3508. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région, un avis favorable de la commission pour le projet immobilier Neurocampus qui va permettre de placer les acteurs de la recherche en neurosciences en meilleure visibilité et qui va rajouter sans doute une pierre importante au Grand Lyon Sciences de la vie et du vivant. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet Neurocampus est essentiel. D'abord, il va permettre de développer le campus Lyon Santé Est pour consolider sa vocation de pôle d'excellence en matière neurologique. En effet, il va regrouper sur un même site les équipes du Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CNRL), ce qui s'intègre dans les objectifs du schéma de développement universitaire.

Cela donnera plus de visibilité à la recherche lyonnaise dans ces domaines. La recherche en neurosciences sera un levier important de développement économique et de rayonnement international de l'agglomération, surtout si on articule bien l'interface avec les entreprises du secteur des biotechnologies. Les applications sont évidemment multiples : on pense au travail sur la mémoire, l'épilepsie, les troubles neurodégénératifs comme la maladie d'Alzheimer ou même les maladies paralysantes.

On ne peut donc que soutenir cette démarche et féliciter le Grand Lyon de s'engager aux côtés d'autres partenaires. Je voudrais donc souligner le rôle moteur du Conseil général pour ce projet. Premier financeur, avec une participation de 4,75 M€ sur 13,55 M€ de budget total. Le Département montre ainsi tout son engagement dans la politique de santé publique, en lien aussi avec ses compétences en matière de santé mentale.

Enfin, avec la métropole, lorsque nous étudierons les décroissements et les financements de projets, nous devons veiller à maintenir le budget du centre Neurocampus. Il serait en effet bête "d'avoir la mémoire qui flanche" sur tel un projet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Incroyable ! Je soulignerai simplement pour répondre aux craintes de madame Chevailler tout à l'heure quand elle disait "Mais il ne faudrait pas que la métropole puisse avoir une action économique, il faut réserver cela à la Région" : vous voyez aujourd'hui, je trouve que le financement n'est pas mal : 3 M€ pour l'Etat, 3,8 M€ pour la Région, 4,75 M€ pour

le Conseil général et 2 M€ pour le Grand Lyon. Je pense que personne ne crache sur ces financements croisés et surtout pas les équipes de neurosciences. Donc on continuera demain à faire ce que l'on fait aujourd'hui ; enfin, je l'espère !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3509 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour une action de soutien à la création de start-ups en 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3509. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Je voudrais associer à cette délibération Karine Dognin-Sauze qui travaille beaucoup sur l'innovation au Conseil de Communauté et vous dire qu'il y a eu un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour une action de soutien à la création de start-ups qui vient compléter toutes nos actions d'accompagnement à l'entrepreneuriat sur le Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Une intervention du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, Notre groupe prend acte de l'activité économique développée par le Grand Lyon et la précision que vous indiquez sur Neurocampus vient concrétiser cette politique du Grand Lyon.

Que ce soit de l'aide à la création de start-ups, de zones d'activités, de missions locales pour l'insertion, la robotique personnelle, la bande dessinée, Neurocampus, l'ensemble des dossiers que nous examinons ce soir représente pour la programmation 2013 près de 30 M€. Cette action dynamique et volontaire de notre collectivité territoriale, en partenariat d'ailleurs avec la Région, le Département, l'Etat et les partenaires économiques et sociaux, se heurte à deux obstacles :

Le premier c'est le contexte économique atone, sur fond de crise de l'ensemble de la société,

Le second c'est l'annonce du doublement de la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités alors que les charges imposées sont en augmentation. Ce sont donc des investissements porteurs d'emplois qui risquent d'être menacés, auxquels il convient d'ajouter les inquiétudes manifestées par l'AMF devant un recul des libertés locales esquissé dans le projet de l'acte III de décentralisation !

Je reviens sur l'obstacle du contexte économique : marqué par les conséquences des mesures gouvernementales, il fragilise tout le tissu économique, il fragilise nos territoires, accélère les pertes d'emplois, le nombre de fermetures d'entreprises et suscite des mouvements sociaux légitimes. Il est à noter l'importance de la journée d'action syndicale du 5 mars prochain ; elle sera un indicateur des aspirations profondes à des changements réels.

Je note pourtant un début de contestation à l'obsession du coût du travail comme seul enjeu chez des économistes, comme par exemple Patrick Artus qui indiquait, lors d'une conférence à la fac

vendredi dernier ici à Lyon, que l'industrie française a le même coût du travail que l'Allemagne mais un niveau de gammes plus faible ; et là, c'est le niveau des investissements, des innovations et de la recherche des groupes français qu'il pointe. Il ajoute -audace révolutionnaire, s'il en est- qu'il faut taxer les licenciements économiques et que cette taxe doit couvrir le coût pour la société de la destruction des emplois. Les propos du Ministre Michel Sapin ce matin dans la presse ne semblent pas prendre en compte ces nécessaires réorientations politiques. Il convient donc d'intervenir à tous les niveaux pour les faire prévaloir.

Par exemple, est remise en chantier la loi sur les licenciements appelés "boursiers" ou interdiction de licencier sans repreneur, c'est-à-dire pour des raisons financières et de profits, proposition qui avait été votée par la majorité de gauche au Sénat l'an passé. Ce ne serait donc pas de la surenchère que de l'adopter à nouveau aujourd'hui.

Vient également en discussion la nouvelle loi bancaire. J'en appelle à nos collègues parlementaires qui siègent ici, que ce soit de l'Assemblée nationale et du Sénat, à vous-même, monsieur le Président, pour que cette loi soit au niveau des exigences du moment; en innovant, d'une part, par la séparation des activités classiques des banques et des activités financières, ce qui ne saurait être que la simple filialisation de ces activités à risques et, d'autre part, en transformant la Banque d'investissement aux si faibles moyens en pôle public bancaire, ce qui n'est pas la nationalisation des banques mais le regroupement des outils dont nous disposons : la Banque de France pour son expertise économique des territoires, la Caisse des dépôts, la Banque postale, Oséo.

Ce pôle public financier pourrait se refinancer auprès de la BCE et disposerait alors de moyens très importants. Ainsi, l'Etat pourrait tenir ses engagements et répondre à la sollicitation du patron de Fagor de boucler le tour de table pour 5 M€, en sachant qu'il l'attend depuis deux ans et que c'est plus de 460 emplois et des fabrications d'avenir qui sont en jeu. Il devrait en être de même, d'ailleurs, pour encourager des éventuels repreneurs de sites qui, devant la frilosité des banques et les exigences des fonds de pension, rechignent à s'engager alors que les potentiels de demande, de savoir-faire et de technicité sont réunis -et je pense à Véninov comme symbole-. Mais ce sont des dizaines d'activités et de reprises qui, sur notre territoire, sont remises en cause et des dynamiques et des potentiels qui restent en jachère. Ce n'est pas d'austérité dont nos concitoyens et les entreprises ont besoin mais de sortir des marchés financiers et de la politique de l'euro fort qui pèse sur nos échanges et handicape la réelle compétitivité.

Il y a urgence, mes chers collègues, à ce que le minimum de décisions gouvernementales se prenne vite pour réorienter les tendances actuelles de stagnation et de déclin de notre potentiel économique en tout domaine. L'action des collectivités territoriales peut y contribuer et c'est en ce sens que nous voterons les délibérations présentées par la commission économique ce soir.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, c'est l'approbation du modèle lyonnais. Merci, monsieur Jacquet.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3514 - développement économique - Organisation de la 15^e édition du Forum Cartoon Movie à Lyon du 6 au 8 mars 2013 - Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation dite Cartoon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3514. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un soutien à un forum professionnel dédié aux projets de longs métrages d'animation qui rencontre aujourd'hui un grand succès. Depuis son implantation à Lyon, Cartoon Movie n'a cessé de se développer. Pour l'édition 2013, 700 participants de nombreuses nationalités (producteurs, éditeurs, financiers, distributeurs) sont attendus et 56 projets seront présentés. L'édition 2013 se caractérise particulièrement par un partenariat renforcé avec le pôle de compétitivité Imaginove et avec les organismes de formation comme l'école Emile Cohl, par une ouverture plus forte aux jeux vidéo dans une perspective de cross média et par une amplification de l'événement grand public puisque 35 salles du Grand Lyon seront concernées. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI qui souhaite parler.

Mme LEVY : Monsieur le Président, chers collègues, "Si on m'écoute un peu, on n'est jamais pris de court par ce que je veux", belle citation de Gérard Collomb du 10 décembre 2012.

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez répéter parce que je n'ai pas compris.

Mme LEVY : Il me semblait que vous n'étiez pas très attentif ! "Si on m'écoute un peu, on n'est jamais pris de court par ce que je veux", c'est pas mal ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui.

Mme LEVY : Cela veut dire qu'il faut bien vous écouter parce que vous dites que des choses très intelligentes et vous arrivez toujours où vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT : Non, cela veut dire que l'on n'est pas pris de court, je ne dis pas qu'elles sont forcément intelligentes mais elles arrivent !

Mme LEVY : Je profite donc de cette délibération à visée économique salée de culture pour redire à nouveau -et je signale le "re" et le "à nouveau"- que la compétence culturelle et économique ne peuvent se mêler de manière systématique. Alors où vais-je en venir ?

Le Grand Lyon a pris la compétence grands événements d'intérêt communautaire. La Commune de Lyon n'avait pas la possibilité, même si au départ ces événements n'avaient rien de particulièrement communautaire, pour subventionner à long terme un certain nombre de manifestations et donc nous le faisons ici. C'est en plus une belle façon de gérer les biennales, le festival des Lumières et d'y associer, dans la mesure du possible, toutes les Communes du Grand Lyon et de faire de la communication en laissant ces événements majeurs se dérouler sans expertise culturelle de notre part ; mais ce n'est pas notre souci puisque l'expertise ou les conseils ils les trouvent ailleurs, dans d'autres

collectivités, comme à la Région par exemple. Cela permet aussi à la Ville de Lyon, ville centre, de se décharger de l'économie de ces événements un peu broyeurs d'euros. Mais il faut rayonner !

Vous voulez donner aux acteurs culturels plus de lisibilité d'agglomération et nous aussi mais on n'y réussira qu'à force d'exigence, avec des services qui leur seront dédiés. Je regrette donc que nous ne soyons pas allés plus loin et que nous n'ayons pas -et je le redis- une vraie compétence culturelle. Mais peut-être dans un prochain mandat pourrions-nous faire autrement ?

En effet, la vision économiste systématique me dérange ainsi que l'obsession de la communication ou de son degré de rentabilité. J'entends, chère madame la Vice-Présidente, que vous avez dit combien vous étiez ravie, par exemple, que la BBC vienne faire un reportage. Parfait ! Mais comme c'eût été sympathique de se poser juste aussi, en même temps, l'idée du fait culturel et du pourquoi de cette venue et de son accompagnement, autrement que juste festif ou économique.

L'eurométropole de demain ne va pas juste hériter du musée des Confluences mais aussi peut-être des Nuits de Fourvière, par exemple. L'eurométropole va devoir, au-delà de son développement soutenable, se poser très vite la question culturelle. Les Communes s'enrichissent de leurs activités culturelles mais ont besoin, pour développer leurs activités, d'une expertise, d'un accompagnement et nous devons les aider à rayonner, pas simplement superficiellement.

A ce sujet d'ailleurs, l'exemple de l'Association lyonnaise du design peut apporter de l'eau à mon débit : 140 000 € pour cette nouvelle association, pour le fonctionnement et pour organiser un événement -dont vous admettez qu'il est sur le même thème d'ailleurs que Saint Etienne-. Et là, je vous cite encore, je ne peux pas m'en empêcher : "Saint Etienne a une grande biennale du design, ce n'est pas la peine que nous essayions d'en faire autant à Lyon".

Monsieur le Président, je crois qu'il est temps de transférer la compétence culturelle au Grand Lyon et, qui plus est, à l'eurométropole afin de disposer d'une expertise fiable et efficace qui nous permettra alors de travailler sur des objectifs et non pas sur une grille d'indicateurs qui n'ont pas beaucoup de sens en matière culturelle. Qui plus est, nous pourrions au moins nous rendre compte de nos vraies ambitions culturelles, pimentées d'économie soutenable, dans le cadre de cette future eurométropole.

Rattacher ces subventions à nos compétences économiques de façon presque systématique est juridiquement possible mais assez illisible pour une future métropole qui se veut aussi être exemplaire. Vous le voyez, je plaide pour la culture dans cette métropole. La culture, l'art, c'est aussi de la réflexion, de la passion, pas juste de l'imitation ou du suivisme.

Puisque ces subventions sont récurrentes, puisque nous voulons que ces événements soient pérennes, réfléchissons vraiment à ce que nous voulons y imprimer et pas simplement aux cartons d'invitations ou au marketing commercial !

Alors n'hésitez pas, monsieur le Président, à offrir un volet culturel à nos débats sur l'eurométropole ici et à Paris car la fin de la compétence générale entravera certains projets. La crise économique en plus ne nous sert pas ! Mais je suis sûre que vous y avez déjà pensé et que vous nous ferez des propositions culturelles dignes de notre futur statut en France et en Europe pour le rayonnement et l'intelligence du Grand Lyon et demain de l'eurométropole.

M. LE PRESIDENT : Madame Lévy, vous m'avez convaincu, je me représente à Lyon !

(Rires dans les rangs de l'assemblée).

Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-3520 - développement économique - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Convention 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3520. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Je ne vais pas répondre à madame Lévy, parce que c'est trop drôle !

Pour ce dossier, il s'agit d'un soutien à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise pour des missions d'accompagnement et d'investissement sur le territoire ainsi que pour sa gestion de la démarche marketing OnlyLyon. Cette démarche marketing sera renforcée en 2013 avec une augmentation de 167 000 € dans la subvention globale. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous savez l'importance que j'attache au développement économique. Je sais que le Grand Lyon doit s'appuyer sur la CCI et l'ADERLY. Je rappelle que l'ADERLY a été créée en 1974. Sa raison d'être est bien le développement économique de l'agglomération et on peut dire que, depuis l'origine, un grand chemin a été parcouru. Les résultats sont positifs.

Souvent, on entend que l'ADERLY travaille trop pour l'agglomération et moins pour le reste du Département. Je voudrais dire que ce qui est bénéfique pour l'agglomération est bon pour le reste du territoire rhodanien. Sans une agglomération forte, les territoires ruraux ou périurbains proches ne se développeraient pas autant qu'ils ne le font.

Je voudrais aussi apporter mon expérience pour formuler une petite critique. L'ADERLY est très présente pour tout ce qui contribue au rayonnement international, pour attirer des investisseurs étrangers, c'est bien. J'aimerais qu'elle fasse plus d'efforts pour nous aider dans nos aménagements économiques de proximité. L'expérience récente de la ZAC du Puy d'Or à Limonest me fait dire que l'ADERLY pourrait en faire plus, surtout sur le territoire de Techlid.

Sur les subventions, je note que la seule augmentation concerne l'action de marketing OnlyLyon, action importante, efficace sans doute. Mais, là encore, est-ce le meilleur moyen pour contribuer au développement économique de proximité ? Je ne voudrais pas que ce formidable outil qu'est l'ADERLY ne soit associé qu'à une action de marketing. De nombreuses autres actions utiles sont menées.

Je pense d'ailleurs qu'il serait bien qu'un jour l'ADERLY vienne ici, en Conseil communautaire, nous présenter ses actions. Elle le fait en commission et dans des groupes de travail mais informer l'ensemble du Conseil me paraîtrait positif pour tout le monde.

Quelles sont les relations de l'ADERLY avec ERAI ? Il importe qu'il y ait une bonne coordination entre les acteurs du développement économique. Je pense qu'il est important que de meilleures relations soient entreprises entre ERAI, développeur économique de la Région et l'ADERLY.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Collomb, Daclin, Kimelfeld et Galliano, délégués du Grand Lyon au sein de l'ADERLY, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-3522 - développement économique - Lyon 7° - Lyon 1^{er} - Neuville sur Saône - Villeurbanne - Oullins - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2013 - Avenant n° 2 aux conventions pluriannuelles 2011-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3522. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CALVEL, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération concerne la poursuite des politiques engagées en faveur des commerces en centre-ville et une politique fondée sur un partenariat public-privé. Les expériences probantes et réussies de Lyon Presqu'île, de Neuville et d'Oullins sont poursuivies, après appel à projets, par le choix de deux nouveaux sites, Villeurbanne Gratte-Ciel et Lyon 7°, et cela pour un montant de 62 805 € pour les cinq sites.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, pour maintenir une mixité sociale, organiser la ville des courtes distances dans la perspective de cette économie de la rareté qui nous arrive, il est évident que les politiques publiques doivent favoriser l'implantation et le maintien de services du quotidien dans nos coeurs de quartier.

Je fais volontairement référence à cette notion de services, certes marchands mais qui participent aussi et surtout à la vie sociale du quartier, en lieu et place des pôles commerciaux de périphérie, lesquels, même s'ils sont desservis par des transports en commun, mangent du foncier et créent une terrible frustration dans notre actuelle société de la surconsommation.

Pour qu'artisans et commerçants s'installent et se maintiennent en particulier en milieu urbain dense, nul besoin de l'ADERLY, cher collègue Max Vincent, mais plutôt de management de centre-ville en milieu urbain dense. Il est essentiel donc de régler quelques questions :

- la question des locaux commerciaux ; cette question est bien réglée par ces démarches de management de centre-ville ;

- la question de la mobilité et surtout de l'accessibilité pour les livraisons -on en a parlé dans un précédent rapport-. Mais pourquoi pas, monsieur le Président et monsieur le Maire de la

Ville de Lyon, mettre en place cette fameuse vignette artisan qui a fait l'objet d'une question au Conseil municipal il y a un an et demi à peu près ?

- la question des services aux hommes et aux femmes, aux professionnels qui font ce choix -parce que c'est un vrai choix de rester en coeur de ville-, en mutualisant, entre autres pour assurer par exemple la garde des enfants ; sur cette fameuse question de la pause déjeuner, j'indique que, sur la Presqu'île, aucune entreprise n'a de cantine et que, pourtant, nous avons de nombreux cafés, hôtels-restaurants et que nous pourrions mettre en place une espèce de forme de chèque-déjeuner avec tendance Presqu'île ;

- dernier point, nous pourrions accompagner les réflexions sur la gestion des poubelles des artisans, commerçants et autres professionnels car les déchets des uns, comme vous le savez, peuvent tout à fait servir de matières premières aux autres.

C'est pourquoi les écologistes soutiennent avec plaisir cette démarche dite "de management de centre-ville" visant à améliorer l'offre de services faite aux habitants et la vitalité de nos quartiers et communes. J'indique que c'est ainsi que l'eurométropole rayonnera : par son attractivité, son cadre de vie au service des habitants et pas l'inverse.

M. LE PRÉSIDENT : J'indique tout de même qu'on a déjà fait, avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), un certain nombre d'actions. Le problème est qu'on limite le nombre de bénéficiaires parce que tout le monde veut avoir le droit de se garer et, si tout le monde se gare, plus personne ne se gare. Voilà et on revient avant le stationnement payant. La question avait été pensée. Donc on a déjà répondu, on anticipe même vos désirs.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CALVEL.

N° 2013-3523 - développement économique - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Mise en oeuvre d'actions évaluatives - Partenariat avec les Missions locales du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3523. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, ce projet de délibération concerne le contrat urbain de cohésion sociale et ainsi la mise en oeuvre d'actions évaluatives ainsi que le partenariat avec les Missions locales du Rhône.

Nous avons prévu une intervention du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne mais je ne peux pas m'empêcher de m'exprimer au nom de ce groupe concernant ce dossier. En effet, monsieur le Président et chers collègues, le vote de cette délibération est pour moi l'occasion tout d'abord de répondre à des collègues, notamment madame Vessiller qui m'a interpellée à de nombreuses reprises, concernant notamment l'utilisation du levier de la clause d'insertion et donc c'est pour moi aussi l'occasion de rappeler que, dans le cadre du CUCS du Grand Lyon, nous avons pu renforcer le partenariat avec le service public de l'emploi, le Pôle emploi, les Missions locales.

En effet, lors de l'adoption du plan de mandat 2008-2014, nous avions insisté et réaffirmé notamment la nécessité de généraliser la clause d'insertion dans tous les marchés publics et privés du Grand Lyon ainsi que de renforcer le partenariat avec les Missions locales qui accompagnent les jeunes de l'agglomération. C'est chose faite et il est vrai que, depuis 2003, dans le cadre du renouvellement urbain et depuis 2008, nous avons généralisé les clauses d'insertion dans tous les marchés publics. Nous sommes aujourd'hui le premier donneur d'ordres. Nous avons atteint les 14 %, quand on sait qu'au niveau national, nous sommes à peine à hauteur de 5 %.

Aujourd'hui, tout l'enjeu est d'évaluer ces actions pour permettre une véritable aide à la décision et c'est le pourquoi du partenariat avec l'Université de Lyon qui va permettre d'évaluer concrètement les parcours d'insertion. Toutes ces actions ont été faites depuis 2008 en partenariat avec les Communes. Avec la mission développement économique solidaire, nous avons pu faire le tour de toutes les Conférences locales des Maires concernant le partenariat avec les Missions locales ; également, une relation s'est construite dans la durée et dans un partenariat gagnant-gagnant avec la direction des ressources humaines, la cellule emploi-mobilité. D'ailleurs, depuis 2009, nous organisons un forum des métiers du Grand Lyon qui permet d'informer les jeunes sur ces métiers en tension qui existent aussi dans le privé.

Donc, vraiment, c'est tout un travail d'acculturation. Vous le savez, les acteurs de l'insertion sont aujourd'hui confrontés à la souffrance des demandeurs d'emploi, des jeunes. D'ailleurs, j'en ai parlé auparavant -et madame Vessiller était présente- lors de la restitution de l'observatoire et, vous le savez, le chômage des jeunes est en recrudescence, il a doublé sur les quartiers en politique de la ville mais pas que là. Aujourd'hui, je ne vais pas m'étendre sur la question mais il est important de rappeler que cette démarche permet de mettre l'Homme au centre.

Je remercie tous les services qui ont été à mes côtés depuis le début du mandat sur une délégation et surtout une action qui n'existait pas, qui était de l'expérimentation. Aujourd'hui, tout l'enjeu a été de tisser le lien entre le développement économique, l'insertion et l'emploi et j'espère que la fin du mandat nous permettra de travailler sur le prochain mandat et l'eurométropole.

Merci, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chère collègue, c'est justement pour garder les Missions locales que je me bats aussi parce qu'à mon avis, elles doivent être dans la proximité pour bien connaître leur public.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3487 - Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2013 - Direction de la voirie -

N° 2013-3498 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - VN4+V14+V25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3499 - Feyzin - Quartier Lescot/Bégude - Requalification de la voirie - Phase II : création d'un parc de stationnement rue de la Bégude - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3487, 2013-3498 et 2013-3499. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2013-3491 - Zone industrielle Techlid - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) - Disposition d'animation du projet - Attribution d'une subvention à l'association Techlid - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT Monsieur le Vice-Président Vesco ? Avis favorable de la commission.

Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Desseigne, Président de l'association Techlid, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président VESCO absent momentanément.

N° 2013-3494 - Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vial ? Avis favorable.

Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. VIAL absent momentanément.

N° 2013-3495 - Fleurieu sur Saône - Requalification de la rue du Buisson - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3496 - Fontaines Saint Martin - Aménagement du chemin des Fontaines - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3495 et 2013-3496. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

N° 2013-3497 - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3500 - Lyon 3° - Aménagement de la rue Abbé Boisard - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3502 - Lyon 7° - Rue Marcel Teppaz - Aménagement du trottoir ouest (suite à permis de construire) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3497, 2013-3500 et 2013-3502. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2013-3501 - Lyon 4° - Aménagement de la Place des Tapis - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2013-3501. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur en remplacement de M. CHABRIER absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2013-3510 - Attribution d'une subvention à l'association du village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3511 - Organisation de l'événement Lyon city design 2013 du 14 au 20 mars 2013 en résonance à la biennale du design de Saint Etienne - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3512 - Volet professionnel et international du festival de la Bande dessinée de Lyon en 2013 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon bande dessinée organisation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3510 à 2013-3512. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-3513 - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2013 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Calvel comme rapporteur du dossier numéro 2013-3513. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CALVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CALVEL.

N° 2013-3515 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster edit pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3516 - Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3517 - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3518 - Organisation de la 3^e édition du salon de la robotique personnelle Innorobo à Lyon du 19 au 21 mars 2013 - Attribution d'une subvention au syndicat professionnel Syrobo - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2011-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3515 à 2013-3518. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2013-3519 - Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Convention 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-3521 - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

N° 2013-3524 - Lyon 3^e - Mise en sécurité de locaux situés 115, avenue Lacassagne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3519, 2013-3521 et 2013-3524. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Collomb, Mmes Gelas, Besson, M. Daclin, Mme Lévy, MM. Rudigoz, Gignoux, Guimet (pouvoir à M. Bousson), Grivel, Augoyard, Réale, David G, délégués du Grand Lyon au sein de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-3519 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3525 - Désignation des membres représentant les associations au sein de la Commission consultative des services publics locaux - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2013-3525. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2013-3529 - Groupes de délégués du Conseil - Crédits de fonctionnement pour l'année 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2013-3533 - Exercice 2013 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2013-3535 - Modifications à apporter à la délibération n° 2012-3400 du Conseil du 10 décembre 2012 relative aux tarifs, prix ou redevances pour l'année 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-3538 - Vénissieux - Transfert des unités voirie mobilité patrimoine, voirie mobilité exploitation informatique et voirie qualité laboratoire sur l'ancien site de l'Etablissement régional du matériel des armées (ERM) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-3539 - Lyon 3° - Projet Homéga 3 - Installation des services de la Communauté urbaine de Lyon - Phase 1 : aménagement du 208 bis, rue Garibaldi et de l'immeuble la Villardière - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3529, 2013-3533, 2013-3535, 2013-3538 et 2013-3539. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2013-3531 - Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon - Subvention pour l'année 2013 - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2013-3536 - Prestations de routage : travaux d'impression et de façonnage de documents, mise sous plis, colisage, affranchissement et acheminement des documents de la Communauté urbaine de Lyon - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Pédrini comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3531 et 2013-3536. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2013-3532 - Attribution d'une subvention au Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'année 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales -

N° 2013-3537 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3571 - Mise à disposition de personnel auprès du Comité des oeuvres sociales du personnel de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3572 - Mise à disposition de personnel auprès de l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3573 - Mise à disposition de personnel auprès de l'association La Gourguillonaise - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3574 - Mise à disposition de personnel auprès de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3532, 2013-3537 et 2013-3571 à 2013-3574. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2013-3571, Mmes Frih, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), Ghemri, Bargoin, MM. Justet et Thévenot, délégués du Grand Lyon au sein du Comité social du personnel de la Communauté urbaine ;

- sur le dossier n° 2013-3574, Mme Vullien, MM. Buna, Charrier (pouvoir à Mme Besson), Bouju, Sécheresse et Buffet, délégués du Grand Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2013-3534 - Taxe d'aménagement - Evolution des exonérations - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Darne ? Avis favorable.

Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président DARNE absent momentanément.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-3542 - Renouvellement de la convention passée avec le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2013 - Direction de l'eau -

N° 2013-3543 - Coopération décentralisée - Mise en oeuvre du projet CAP'eau à Madagascar en 2013 - Attribution de subventions à la région Haute-Matsiatra à Madagascar et à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) - Demande de subvention auprès de l'Agence internationale des maires francophones (AIMF) - Direction de l'eau -

N° 2013-3547 - Etude des impacts des travaux de confortement par parois étanches et de remise en état de la digue rive droite du canal de Jonage au sein de l'aménagement hydroélectrique de Cusset - Convention - Direction de l'eau -

N° 2013-3548 - Givors - Station d'épuration - Avenant n° 1 à la convention d'exploitation du service avec le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Direction de l'eau -

N° 2013-3549 - Caluire et Cuire - **Création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées** - Chemin de Combe Martin - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3550 - Genay - Création d'un réseau d'eaux usées sur le secteur de la Bécatière, route de Reyrieux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3551 - Saint Priest - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Montée de Robelly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3552 - Saint Priest - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Rue Branly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3553 - Saint Didier au Mont d'Or - Création d'un réseau d'eaux pluviales - Chemin de Pinet à la Molière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3554 - Pierre Bénite - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - Rue Ampère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3555 - Saint Priest - Renouvellement du réseau d'eau potable - Chemin de Saint Bonnet de Mure - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3556 - Lyon 7° - Rues Bancel/Rognon/Zimmermann - Renouvellement de canalisations vétustes d'eau potable - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Quiniou comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3542, 2013-3543 et 2013-3547 à 2013-3556. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. QUINIOU, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les douze dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Reppelin, délégué du Grand Lyon au GRAIE, n'ayant pris part ni au débat ni au vote sur le dossier n° 2013-3542 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. QUINIOU.

N° 2013-3544 - Agenda 21 Vallée de la Chimie - Mise en oeuvre d'un programme d'actions - Développement durable - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-3546 - Plan Rhône - Réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône - Adhésion - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3544 et 2013-3546. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2013-3557 - Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Modification des statuts du syndicat - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2013-3557 est retiré de l'ordre du jour et sera représenté à une prochaine séance.

(Retiré).

N° 2013-3559 - Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 7 au contrat européen avec la Commission européenne - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-3565 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des bâtiments C', F et G - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-3568 - Lyon 2° - Lyon Confluence - ZAC Lyon Confluence 2° phase - Lancement des études relatives au dévoiement du collecteur d'assainissement Montrochet - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-3570 - Mions - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3559, 2013-3565, 2013-3568 et 2013-3570. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ces quatre rapports, un avis favorable de la commission, avec une note au rapporteur pour la délibération concernant le collecteur Montrochet : dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "En vue de la réalisation des travaux du dévoiement du collecteur à l'horizon 2016, etc.", il convient de lire : "260 000 € HT" au lieu de : "301 960 € TTC".

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2013-3560 - Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Attribution d'une subvention à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour l'année 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-3564 - Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Résidence sociale Dussurgey - Réalisation d'une aire de stationnement et d'un local à vélos - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) ADOMA - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-3566 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Opérations de résidentialisation et aménagements de proximité - Attribution de subventions à Alliade habitat, Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et OPH du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Thivillier comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3560, 2013-3564 et 2013-3566. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-3566 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. THIVILLIER.

N° 2013-3562 - Santé psychique et logement - Convention avec l'Etat, le Département, les hôpitaux et les bailleurs sociaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2013-3562. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2013-3563 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Parilly - Secteur Parilly Nord - Aménagement - Diminution de l'individualisation de l'autorisation d'engagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2013-3563. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Toujours très favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2013-3567 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Aménagement de la Maison du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune de Vénissieux - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Hamdiken-Ledesert comme rapporteur du dossier numéro 2013-3567. Madame Hamdiken-Ledesert, vous avez la parole.

Mme HAMDIKEN-LEDESERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme HAMDIKEN-LEDESERT.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20 heures 20).
